



AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE  
RELATIVE AU PROJET « TERRADOR »

N° JE-010-16-310-TERRAD-2

## SOMMAIRE

Article 1.	Objet de l'avenant n°2 à la Convention.....	3
Article 2.	Annexes modifiées.....	5
Article 3.	Entrée en vigueur.....	5
Article 4.	Effet .....	5
	Annexe n°1 modifiée de la Convention « Description des actions développées au titre du Projet » .....	6
	Annexe n°3 modifiée de la Convention « Synthèse des actions, des livrables et échéancier prévisionnel du Projet » .....	36
	<b>Annexe n°6 modifiée de la Convention « Accord de groupement modificatif » .....</b>	<b>45</b>
	Annexe n° 7 nouvelle : déclaration de dissolution de l'Association Centre Les Mureaux .....	45

## AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AU PROJET « TERRADOR »

ENTRE

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,  
Etablissement public à caractère Industriel et Commercial,  
N° SIRET 453 678 252 00017,  
Sis 69 bis, rue de Vaugirard, 75006 Paris,  
Opérateur agissant au nom et pour le compte de l'Etat, représenté par son Directeur Général, Nicolas GRIVEL, dûment habilité à cet effet,  
Ci-après dénommée « l'ANRU »,

ET

Val de Garonne Agglomération (VGA),  
Etablissement Public de Coopération Intercommunale,  
Sis Place du marché- Maison du développement - CS 70305 - 47213 Marmande Cedex,  
N° SIRET : 200 030 674 00010  
Représenté par son Président, Daniel BENQUET, dûment habilité à cet effet.  
Ci-après dénommé le « Porteur de projet »,

Ci-après désignées ensemble par les « Parties », individuellement par une « Partie ».

Le Porteur de projet agit en tant que chef de file sur la base d'un Accord de groupement conclu avec ses Partenaires. Un Accord de groupement modificatif est annexé au présent avenant.

### **Article 1. Objet de l'avenant n°2 à la Convention**

Le Projet « TERRADOR », mené dans le cadre de l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse » du Programme investissements d'avenir, a fait l'objet d'une Convention signée entre les Parties le 10 novembre 2016 conformément à la décision du Premier ministre en date du 12 juillet 2016, et d'un premier avenant signé le 22 juin 2017.

Le présent avenant (avenant n°2) a pour objet :

- De constater la défaillance suite à dissolution de l'association du partenaire « Centre des Sureaux » et de facto le considérer exclu de l'accord de groupement

Au total donc, l'Accord de groupement pour le Projet « TERRADOR » comporte désormais ~~43~~ **12** Partenaires, engagés aux côtés de Val de Garonne Agglomération pour la mise en œuvre des actions, le nouveau partenaire étant indiqué en gras :

▪	Locale Moyenne Garonne,	La Mission
▪	la Formation-Marmande,	La Cité de
▪	n Syllabe,	Associatio
▪	n APRES SAEP,	Associatio
▪	de la Radio et de la Télévision,	La Maison
▪	(Association pour le Développement Economique et Social)	L'ADES
▪	Marmande,	La Ville de
▪	Attitudes Diffusion Rockscool,	Parallèles
▪		Solincité,
▪		La Boite,
▪	Tonneins,	La Ville de
▪	Communauté de commune de Lauzun.	La

- De faire évoluer la localisation du Pôle jeunesse (action n°1) ;

L'action n°1 prévoit la création d'un pôle Jeunesse, lieu ressource, central et accueillant plusieurs structures essentielles des politiques de jeunesse du territoire, dont le siège de la mission locale Moyenne Garonne. Ce nouvel espace vise à garantir la synergie des actions et interactions entre les différents acteurs locaux par le partage d'espaces mutualisés, et à favoriser les liens entre les politiques de jeunesse et le monde économique.

Le lieu d'implantation du projet prévoyait initialement l'investissement de l'ancienne polyclinique du Marmandais, dit « La clinique Baillis ». Après réflexion, le Conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération s'est positionné en faveur d'un nouveau lieu d'implantation « l'îlot des Capucins », situé en centre-ville de Marmande et siège social actuel de la Mission Locale Moyenne Garonne.

Cette proposition a été soumise au comité de pilotage du PIA « Projets innovants en faveur de la Jeunesse ». Le comité de pilotage a effectivement relevé l'intérêt d'utiliser un lieu déjà identifié par son public, et a souligné l'importance de réunir les acteurs. Néanmoins, des inquiétudes ont été exprimées sur le programme de réhabilitation proposé. Au vu des surfaces, les possibilités réelles d'hébergement de nouveaux acteurs ne sont pas évidentes, en particulier pour la Mission Emploi Formation, le Cap Emploi et la Plateforme de lutte contre l'illettrisme, qui disposeront d'espaces relativement réduits. Une attention particulière sera donc portée sur la qualité des espaces partagés et l'animation du réseau d'acteurs.

D'un point de vue financier, l'enveloppe constante de 913 446 € dévolue à l'action n°1 est isolée au sein d'un nouvel axe 0, et un réajustement du planning au sein des phases 1 et 2 est nécessaire, afin d'intégrer les 10 mois de retard accumulés.

- De prendre en compte l'entrée en maîtrise ouvrage de la Ville de Casteljaloux sur les actions 3 et 16 ; et l'entrée en maîtrise d'ouvrage de la ville de Marmande sur l'action 15, suite à la dissolution de l'Association Centre Les Sureaux.

Le présent avenant ne modifie en rien le budget prévisionnel du Projet.

## **Article 2. Annexes modifiées**

L'annexe n°2 « Description des actions développées au titre du Projet », l'annexe n°3 « Synthèse des actions, des livrables et échéancier prévisionnel du Projet » et l'annexe n°6 « Accord de groupement » de la Convention en vigueur sont respectivement modifiées et remplacées par les annexes du présent avenant.

## **Article 3. Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## **Article 4. Effet**

Les clauses de la Convention pluriannuelle en vigueur non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées et applicables, sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

L'avenant et ses annexes font partie intégrante de la Convention pluriannuelle.

Fait à Paris en deux (2) exemplaires, le

Pour l'Agence nationale pour la  
rénovation urbaine, opérateur agissant au nom et  
pour le compte de l'Etat

Nicolas GRIVEL  
Directeur Général

Pour le Porteur de projet

Daniel BENQUET  
Président de Val de Garonne Agglomération

## **Annexe n°1 modifiée de la Convention « Description des actions développées au titre du Projet »**

### **1. PRESENTATION DU PROJET ET DE SON CONTENU**

#### **A. Présentation du contexte et des enjeux du Projet**

Le Projet « TERRADOR » se déploie dans le sud-ouest de la France, dans le département du Lot-et-Garonne, en région Nouvelle-Aquitaine. Le territoire d'intervention du Projet correspond au périmètre d'intervention de la Mission Locale Moyenne Garonne. Il comprend le Pays Val de Garonne Guyenne Gasconne (107 communes) qui regroupe Communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération (VGA), 3 communautés de communes (Pays de Lauzun, Coteaux et Landes de Gascogne, du Pays de Duras) et s'étend à une partie de la Communauté de communes de Lot-et-Tolzac. Au total, ce sont 113 communes et plus de 97 000 habitants qui sont concernés par le Projet.

Ce territoire, situé entre l'agglomération bordelaise et toulousaine, souffre d'une forte paupérisation qui frappe majoritairement ses zones rurales : les foyers du Pays Val de Garonne Guyenne Gasconne (PV3G) ont un niveau de revenus inférieur aux moyennes départementales (-499€/an) et régionale (-2 829€/an), et le salaire moyen est inférieur de 18% à la moyenne nationale. Les villes centre connaissent également des difficultés socioéconomiques, puisque ce territoire, pourtant rural, dénombre deux quartiers prioritaires à la Politique de la Ville : un à Tonneins et un à Marmande (avec un revenu médian de 8800€/ foyer/an à Marmande, par ailleurs retenu dans le cadre du programme régional de rénovation urbaine). Les difficultés socio-économiques impactent tout particulièrement les jeunes du territoire.

Pourtant, celui-ci possède un terreau porteur pour le développement de projets, notamment en matière de jeunesse : une culture de l'expérimentation (santé, logement, numérique, enfance Petite enfance), et un savoir-faire historique des structures associatives en termes de partenariat.

Le diagnostic réalisé conjointement par les élus, les jeunes et les associations du territoire de Val de Garonne Agglomération en 2013, avait mis en évidence qu'il y avait plusieurs jeunesse, avec des enjeux, des attentes, des problématiques mais aussi des ressources diverses et multiples. A l'époque, il avait semblé évident qu'« une » politique jeunesse ne pouvait qu'être multithématique et transversale.

Aussi, l'ambition locale des élus et des acteurs en matière de politique jeunesse pour le territoire correspond pleinement à la stratégie globale proposée par l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse » du Programme d'Investissements d'Avenir.

Lors du montage du Projet ont été rassemblés l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire, et en premier lieu la Mission Locale Moyenne Garonne, dont la qualité du travail et la capacité d'innovation est reconnu par toutes les instances. La stratégie du Projet a ainsi été définie de manière commune. L'idée d'un lieu ressource a émergé dès le départ, avec la volonté de chaque acteur de favoriser l'éclosion et le déploiement de partenariats préexistants (Phase 1, déploiement et optimisation de l'existant) afin d'élaborer des réponses collectives (Phase 2, nouvelles actions).

La participation du monde économique au Projet, et plus largement les liens créés avec le développement économique du territoire, a été activement recherchée, et s'illustre dans la proximité du Pôle Jeunesse et de la Maison de l'Economie.

#### **B. Objet du Projet**

Le Projet « TERRADOR » fédère 13 12 Partenaires associatifs et institutionnels, aux compétences et aux actions en faveur de la jeunesse complémentaires, regroupés aux côtés du Porteur, Val de Garonne Agglomération. Il s'agit de mettre en synergie toutes ces compétences pour répondre collectivement et de façon transversale aux problématiques rencontrées par les jeunes sur un territoire déterminé, la Moyenne Garonne et le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. L'objectif est de dépasser les frontières institutionnelles, de travailler sur un véritable maillage des actions, une synergie des compétences. Le partenariat sera décuplé par la création d'un lieu ressource, le "pôle Jeunesses", qui sera par adossé à la future "Maison de l'Economie".

Le Projet se structure en 4 axes :

**AXE 0 : CREATION D'UN LIEU RESSOURCE, CENTRAL ACCUEILLANT PLUSIEURS STRUCTURES ESSENTIELLES DES POLITIQUES JEUNESSES DU TERRITOIRE**

**Axe qui englobe une action unique visant la création et la réhabilitation du bâtiment de la Mission locale Moyenne Garonne, afin d'accueillir les structures essentielles des politiques de jeunesse et de créer un lieu ressources pour les jeunes,**

**AXE 1 : FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE JEUNESSE(S) CONCERTÉE, DURABLE ET EFFICIENTE**

**Axe qui englobe les actions et équipements nécessaire à la structuration du dispositif et d'une politique jeunesse territoriale** (hors création du « Pôle Jeunesse »): ingénierie et gouvernance partenariale, dont le conseil territorial des jeunes, condition de mobilité et d'accès aux actions proposées...

**AXE 2 : CO-ELABORER UN MAILLAGE TERRITORIAL FAVORISANT UN REPERAGE ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DU PUBLIC CIBLE**

**Axe qui englobe essentiellement des actions en lien avec l'orientation et l'insertion socioprofessionnelle.**

**AXE 3 SUSCITER L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'ENGAGEMENT DES JEUNES, ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**Axe dont les actions visent à accompagner et soutenir l'engagement citoyen des jeunes du territoire.**

**AXE 4 STIMULER LA CREATIVITÉ ET L'INNOVATION CULTURELLE**

**Cet axe vise à déployer l'offre culturelle, et d'accès à la culture, pour les jeunes du territoire du Pays.**

### **C. Les actions du Projet**

Le Projet, déployé en 21 actions regroupées en 4 axes, est mis en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.

La première Phase qui se déroule du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 consiste principalement à :

- ~~La construction du Pôle Jeunesse~~ **La réhabilitation du bâtiment qui accueillera le Pôle Jeunesse**
- La structuration, la mise en place et le démarrage de l'ensemble des actions déposées

La seconde Phase, qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, consiste à :

- ~~La construction~~ **la réhabilitation du bâtiment qui accueillera le Pôle Jeunesse**, l'ouverture et le fonctionnement du Pôle Jeunesses comme lieu structurant
- La poursuite, la pérennisation des actions déposées, après éventuels réajustement

Les actions sont mises en œuvre par les **12-13** Partenaires membres de l'Accord de groupement :

- Val de Garonne Agglomération (VGA)
- La Mission Locale Moyenne Garonne (MLMG),
- La Cité de la Formation-Marmande,
- Syllabe,
- APRES SAEP,
- La Maison de la Radio et de la Télévision,
- L'ADES,
- La Ville de Marmande (BIJ – Citoyenneté),
- Parallèles Attitudes Diffusion Rockschool,
- ~~Centre des Bureaux~~,
- Solincité,

- La Boite,
- La Ville de Tonneins,
- La Communauté de communes de Lauzun.

PROJET



AXE 0 : CREATION D'UN POLE JEUNESSE	
ACTION N° 1 Création d'un pôle jeunesse, comme lieu ressource du Projet	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> VGA	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> MLMG
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Créer un lieu ressource, central, accueillant plusieurs structures essentielles des politiques jeunesse du territoire, dont le siège de la Mission Locale Moyenne Garonne Garantir la synergie des actions et les interactions entre les différents acteurs locaux par le partage d'espaces mutualisés Favoriser les liens entre les politiques jeunesse et le monde économique	<b><u>PHASE 1 :</u></b> <del>Construction</del> Réhabilitation d'un bâtiment situé en centre-ville de Marmande, actuel siège de la Mission Locale Moyenne Garonne en concevant des liaisons fonctionnelles et mutualisées entre les acteurs « jeunesse » et les acteurs « économie » du territoire. > Comité de pilotage dédié et spécifique à cette action
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes de 13 à 30 ans du territoire de la Moyenne Garonne	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Après ouverture en janvier 2019, Avril 2020 Accueil et animation du lieu (Pôle Jeunesse)

AXE 1 : FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE JEUNESSE(S) CONCERTÉE, DURABLE ET EFFICACIE	
ACTION N° 2 Ingénierie et pilotage du programme d'investissement d'avenir	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> VGA	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Piloter l'ensemble du dispositif en tant que chef de file. Garantir le suivi, l'évaluation et la gestion du Projet et des financements du dispositif Créer et animer un réseau d'acteurs jeunesse sur l'ensemble du territoire et multithématiques	<b><u>PHASE 1 :</u></b> 1 <sup>er</sup> semestre 2017 : Mise en œuvre du comité de pilotage et comité technique, définition des modalités d'organisation et de partenariat pour la gouvernance et le suivi du Projet Mise en place et animation d'un réseau des politiques jeunesse territoriales (fin 2017/ début 2018)
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Partenaires du projet (partenaires du groupement, associations et structures jeunesse, collectivités territoriales)	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Poursuite de l'animation et Suivi « quotidien » du Projet.

ACTION N° 3- Créer et animer un conseil des jeunes territorial du Val de Garonne Guyenne Gascogne	
<b><u>Maîtres d'ouvrage de l'action :</u></b> Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Ville de Casteljaloux	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> VGA et communautés de communes du Pays
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Constituer un outil de suivi, d'évaluation, de réajustement dans la mise en œuvre du Projet Garantir une mise en œuvre du Projet en adéquation avec les besoins des jeunes du territoire Favoriser la formation du citoyen Développer la coopération, la solidarité, l'action collective, le travail collectif Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Mise en place d'une équipe projet sur la participation des jeunes afin d'identifier et de mobiliser les jeunes du territoire (environ 30 à 40 jeunes). « Recrutement » dans les établissements scolaires, structures membres du Projet – bénéficiaires actions- ; structures jeunesse, dans les QPV, en partenariat avec les communes et CC du Pays. Mobilisation du « conseil des jeunes » de Marmande sur la co-construction du dispositif (année1). Animation du « conseil territorial des jeunes » (CTJ) : sur le suivi et l'évaluation du dispositif- définition par le conseil jeune des modalités de représentation-, sur la mise en œuvre d'actions propres au conseil des jeunes. Participation au comité de pilotage du Projet. Pas d'actions propres définies à ce jour car issues de la réflexion
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> 13-25 ans Jeunes du territoire souhaitant s'investir dans la vie du territoire et dans la gouvernance du	

projet (« recrutement » dans les établissements scolaires, les structures partenaires, les associations jeunesse)	du CJT. <b>PHASE 2 :</b> Pérennisation du dispositif après évaluation et réajustement des actions déployées en Phase 1, sous réserve de l'accord du Comité de pilotage de l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse ».
---	--

<b>ACTION N° 4- Aménager et animer un espace de co-working mutualisé</b>	
<b>Maître d'ouvrage de l'action :</b> VGA	<b>Autres structures impliquées dans l'action :</b> Mission Locale Moyenne Garonne via l'action Espace Métiers Aquitaine (EMA) (pour l'animation espace) - Autres structures pour l'animation du lieu – non identifiées à ce jour
<b>Enjeux et objectifs :</b> Créer un espace de travail ouvert et collaboratif Favoriser l'émergence d'actions partagées et innovantes sur le territoire en matière d'activité économique Favoriser les échanges et les collaborations entre différents publics Favoriser l'émergence d'entreprises du numérique : le dispositif « Garonne Start Up ».	<b>PHASE 1 :</b> Rédaction du projet de fonctionnement de l'espace de co-working – mobilisation d'acteurs et d'associés pour l'animation de ce lieu. Organisation annuelle du concours Garonne Start Up avec lauréat – 30ans. <b>PHASE 2 :</b> Animation du lieu après ouverture du Pôle Jeunes (2019-2020) + concours Garonne Start Up
<b>Cibles de l'action :</b> Jeunes entrepreneurs ou public de l'EMA, participants aux coding goûter, lauréats du concours...	

<b>ACTION N° 5- TERRA MOBILE</b>	
<b>Maître d'ouvrage de l'action :</b> Solincité	<b>Autres structures impliquées dans l'action :</b> Aucune
<b>Enjeux et objectifs :</b> Donner accès à des offres et/ou initiatives des autres membres du groupement du Projet TERRADOR, au moyen de transports collectifs, afin d'éviter l'écueil d'une offre de services territoriale inaccessible.	<b>PHASE 1 :</b> Création d'une plateforme permettant la gestion des trajets/réservations. Mise en place des trajets, en fonction des réservations PAR LES STRUCTURES PARTENAIRES, entre les communes-centres du territoire et les structures/lieux des actions, pour le public cible. 1 trajet AR par ligne imaginée et par semaine. Pour environ 6 manifestations/an, mise à disposition d'un bus 25 places pour l'accès à des manifestations organisées par les partenaires du groupement.
<b>Cibles de l'action :</b> Jeunes participants aux actions des Partenaires du Projet et ayant besoin d'un accompagnement à la mobilité	<b>PHASE 2 :</b> Pérennisation, déploiement, réajustement du dispositif, sous réserve de l'accord du Comité de pilotage de l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse ».

AXE 2 - CO-ELABORER UN MAILLAGE TERRITORIAL FACILITANT UN REPERAGE ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DU PUBLIC CIBLE :	
ACTION N° 6 Création d'espaces métiers aquitaine (EMA)	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> MLMG	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Communes de Tonneins, Miramont-de-Guyenne, Casteljaloux
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Proposer un premier niveau d'accueil et d'information aux 13/30 ans quel que soit leur situation/statut sur les questions de métiers, d'orientation, d'accès à la formation et à l'emploi – espaces ressources Dispositif partenarial, décloisonnant pour un plan d'actions concerté, y compris avec les acteurs économiques du territoire. Maillage territorial	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Création de 3 EMA relais à Casteljaloux, Miramont et Tonneins et création d'un poste de coordination et d'un poste d'animation Animation et coordination des 4 EMA (incluant celui de Marmande). <b><u>PHASE 2 :</u></b> Déplacement de l'EMA dans le Pôle Jeunesse en 2019, faisant fonction de lieu d'accueil pour toute la structure : chargé d'accueil EMA et Pôle Jeunes
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes 16-30 ans – Tout type de public	

ACTION N° 7 – Plateaux techniques découverte métiers	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> Cité de la Formation	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Permettre aux jeunes du territoire, quelle que soit leur situation/statut, par des mises en situation professionnelles sur des plateaux techniques dédiés, de découvrir des métiers. Action innovante d'exercice métiers à travers le geste professionnel, permet autre de limiter les risques d'orientation par défaut et les ruptures de parcours, valoriser capacités et savoirs faire.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> 68 ateliers en 2 ans (1 atelier de 2 heures par discipline et par semaine). Technicien de maintenance informatique, cuisinier, Agent d'accueil, secrétariat, bureautique, vendeur en magasin, animateur sportif. Sur prescription (MLMG, CMS, Cap emploi, CIO, BIJ...) mais sans profil cible (tout public 13/30 ans). <b><u>PHASE 2 :</u></b> Pérennisation des ateliers après évaluation (102 ateliers).
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes de 16 à 30 ans, sur orientation des missions locales, pôle emploi, bureau d'information jeunesse, CIO, PRI, CAP emploi, domiciliés dans les zones urbaines relevant de la politique de la ville. Collégiens, lycéens, jeunes sans emploi, ni en études, ni en formation, jeunes relevant des différents dispositifs garantie jeune, AEJ, plateforme d'orientation, jeunes candidats à l'apprentissage et hésitant sur le choix d'une filière professionnelle. Adultes en réorientation professionnelle	

ACTION N° 8- Déploiement d'une plateforme de lutte contre l'illettrisme	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> Syllabe	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Accueil, suivi et orientation des 16-30 ans pour lesquels la non-maîtrise du français et/ou des compétences de base constituent un frein à une insertion sociale et professionnelle satisfaisante. Mise en synergie de tous les Partenaires pour élaborer des réponses les plus adaptées et réactives aux besoins des jeunes.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Permanences dédiées aux jeunes dans 5 communes. Mise en place, communication sur le dispositif Déploiement de partenariats avec l'Education Nationale, les familles, le REAP– Organisation des permanences à Casteljaloux, Miramont-de-Guyenne et Duras – déploiement de partenariats.

<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes du territoire 13-30 ans	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Pérennisation et déploiement de l'action réalisée en Phase 1 après évaluation et réajustement, sous réserve de l'accord du Comité de pilotage de l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse ».
--	--

<b>ACTION N° 9- Déploiement d'un service d'accompagnement éducatif à l'insertion professionnelle SAEIP</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> APRES	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Entreprises sur le territoire Tonneins-Marmande, Centres de formation
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Accueillir, valoriser, orienter et favoriser l'orientation professionnelle de jeunes en difficulté sociales et psychosociales. Mise à disposition des compétences professionnelles des éducateurs du SAEIP pour les prescripteurs de droit commun Suivi à distance et de proximité des jeunes	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Accueil et accompagnement de publics jeunes sans placement d'un service prescripteur, en difficulté mais hors des dispositifs classiques de prises en charge par la structure. 20 personnes/an ; Accompagnement renforcé par entretiens, plan d'action, terrain <b><u>PHASE 2 :</u></b> Permanence d'une journée/semaine à Marmande (Pôle Jeunes) - Pérennisation de l'action réalisée en phase 1
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté de se procurer un emploi et ayant peu de qualification. 16-25 en situation de difficultés scolaires ou d'insertion socio-professionnelle	

<b>ACTION N° 10- Ateliers restauration/ cuisine dans le cadre du SAEIP</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> APRES	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> UEP Clair Matin, Centres de formation et plateforme d'orientation, Entreprises du territoire Tonneins Marmande
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Réaliser des sessions de découverte métiers de la restauration (cuisine et service) de 5 jours pour des groupes de 8 à 10 personnes Permettre une revalorisation de soi pour des publics en difficulté, favoriser une mise en situation professionnelle permettant aussi une évaluation de ses compétences.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Public 16-25 ans en difficulté d'insertion professionnelle Ateliers de 5 jours pour des groupes de 8 à 10 personnes, dans des cuisines professionnelles. Mise en situation professionnelle (dernier jour avec clientèle) et point d'orientation. Valorisation des compétences, information sur les parcours possibles. <b><u>PHASE 2 :</u></b> Pérennisation de l'action réalisée en phase 1 après évaluation
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté de se définir un projet professionnel	

<b>ACTION N° 11- Les défis et atouts de la communication personnelle</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> Maison de la Radio et de la Télévision	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Valoriser les jeunes du territoire en recherche d'emploi. Coacher les jeunes en situation d'orientation ou de recherche d'emploi en matière de présentation de soi, de compétences sociales etc.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> 17 ateliers par an, de 12 personnes – Utilisation d'un plateau de télévision complet permettant de travailler avec le jeune sur : sa vision et son estime de soi (valorisation, esprit ludique) mais aussi son image, ainsi que son image professionnelle (mise en situation d'entretiens par exemple). <b><u>PHASE 2 :</u></b> Pérennisation de l'action déployée en phase 1
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes du territoire public cible des partenaires	

<b>ACTION N° 12- Création d'un fond Permis de Bouger</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> MLMG	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Favoriser l'accès à la mobilité par le passage et l'obtention du Permis B. Soutenir financièrement les jeunes en situation de vulnérabilité.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Modalités de « sélection » des jeunes bénéficiaires à l'échelle du territoire Financement de 35 permis de conduire/an sur prescription et étude des dossiers, pour un montant de 700€/permis
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> 18-25 ans non scolarisés, en situation de vulnérabilité	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Pérennisation de l'action déployée en Phase 1

<b>AXE 3 : SUSCITER L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'ENGAGEMENT DES JEUNES, ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</b>	
<b>ACTION N° 13- Création d'un pôle ressource en développement social local</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> ADES	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Co-élaborer un outil de Développement Social Local au service des 13-30 ans. Soutenir la culture de l'engagement et créativité des jeunes. Proposer un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets. Former, dans une dimension pluri-institutionnelle et pluri-professionnelle, les acteurs du Projet	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Mise en place et développement des actions : Labo des initiatives (incubateur, accompagnement au montage et évaluation des projets des jeunes) Fonds « Investir l'avenir » (avec les entreprises locales- permettant le financement du Labo des initiatives) Formations citoyennes à l'attention des jeunes (4 sessions de 4 jours/an). Formations pluri-professionnelles et multithématiques (par Cycles de 3 jours et une conférence annuelle). Accompagnement méthodologique de projets.
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes du territoire 13-30 ans ; acteurs jeunesse du territoire	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Déploiement et poursuite de l'action déployée en phase 1

<b>ACTION N° 14 - Bourse aux projets jeunes citoyens</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> VGA	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Outil à disposition du Labo des initiatives (ADES) mais sans co-financement PIA
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Financer des projets citoyens mis en œuvre par les jeunes eux-mêmes (12-30 ans). Encourager et promouvoir la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Bourse plafonnée à 1500€/projet et à 50% des dépenses prévisionnelles pour des projets collectifs, citoyens (multithématiques- hors projets scolaires et professionnels). Environ 6,7 projets soutenus par an à l'échelle du Pays
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes 13-30 ans souhaitant porter en collectif un projet d'intérêt général	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Poursuite du projet déployé en phase 1

<b>ACTION N° 15 - Création d'un guichet unique autour des questions et dispositifs de mobilité internationale</b>	
<b>Maître d'ouvrage de l'action :</b> Ville de Marmande (sous réserve de l'obtention de l'accréditation permettant au BIJ d'accompagner de jeunes volontaires)	<b>Autres structures impliquées dans l'action :</b> BIJ, VGA, MARMANDE, MLMG, LE BUS DES CURIOSITES, SOLINCITE
<b>Enjeux et objectifs :</b> Développer la mobilité locale et internationale des jeunes Informier et accompagner les jeunes dans leur mobilité Informier et accompagner les structures « jeunesses » aux dispositifs de mobilité internationale.	<b>PHASE 1 :</b> Déploiement de la mobilité locale et internationale par <b>l'accueil et la coordination de l'accueil</b> sur le territoire de services civiques/volontaires européens. Accompagner les départs (en SVE) et suivi des volontaires. Proposer aux jeunes du territoire des projets du programme Erasmus +. <b>PHASE 2 :</b> Création d'un guichet unique d'information sur la mobilité avec la création d'un espace d'information dans le « pôle jeunes », le déploiement de partenariats et informations/formations avec les établissements scolaires et services jeunesses du territoire
<b>Cibles de l'action :</b> 13 – 30 ans - Tous publics	

<b>ACTION N° 16 - Chantiers jeunes citoyens</b>	
<b>Maître d'ouvrage de l'action :</b> Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Communauté de communes de Lauzun, <b>Ville de Casteljaloux</b>	<b>Autres structures impliquées dans l'action :</b> Autres communes ou collectivités locales supports de chantiers
<b>Enjeux et objectifs :</b> Favoriser l'accès des jeunes à une certaine autonomie (transports, métiers...) découvrir le monde du travail et des collectivités, acquérir des notions simples de bricolage	<b>PHASE 1 :</b> Mise en place, communication sur le dispositif – Planification de la première année de chantiers en partenariat avec les collectivités du Pays. Donner un 1 <sup>er</sup> accès aux « jobs d'été », travaux simples réalisés par groupe de 8 jeunes sur une semaine – rétribution symbolique pour co-financement permis, BAFA, etc. Déployer 8 chantiers/an de 8 jeunes par chantiers soit 48 jeunes sur le territoire VGA et V3G, diversification des supports... <b>PHASE 2 :</b> Déploiement des chantiers sur le territoire, diversification des supports
<b>Cibles de l'action :</b> Jeunes 16-19 ans, pour qui il est souvent difficile de trouver un emploi saisonnier	

<b>AXE 4 : STIMULER LA CREATIVITE ET L'INNOVATION CULTURELLE</b>	
<b>ACTION N° 17- Création d'une équipe de production pour valoriser les atouts du territoire</b>	
<b>Maître d'ouvrage de l'action :</b> Maison de la Radio et de la Télévision	<b>Autres structures impliquées dans l'action :</b> Partenaires de l'accord de groupement sur co-financement des clips et documentaires
<b>Enjeux et objectifs :</b> Recrutement de jeunes en services civiques (2 par session) pour alimenter une équipe de production. Valorisation des actions des Partenaires du groupement, communication commune et plus lisible.	<b>PHASE 1 :</b> Mise en route d'un site internet sur le Projet TERRADOR – alimentation du site par actus multimédias réalisées par l'équipe. Réalisation de clips et documentaires, articles... Recrutement et formation continue des services civiques sur les métiers de production/photo/montage/web... <b>PHASE 2 :</b> Poursuite de l'action.
<b>Cibles de l'action :</b> Services civiques, membres de l'accord de groupement	

<b>ACTION N° 18 - Création et animation d'une Rock School</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> Mairie de Marmande, Rock School Barbey	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques. Privilégier des pratiques permettant la mixité sociale et de genre. Orienter et aider les jeunes ayant un projet professionnel en rapport avec les musiques actuelles. Favoriser puis valoriser les comportements responsables, ouverts, dynamiques puis autonomes.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Création et aménagement du lieu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 studios de répétitions de 30m2 équipé en matériel musical,</li> <li>- 3 studios de cours eux aussi équipés,</li> <li>- Un studio d'enregistrement (cabine de prise de 50 m2 et cabine régie de 30 m2),</li> <li>- Des bureaux, des sanitaires et des parties réservées à l'accueil du public</li> </ul>
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> 13- 30 ans	<b><u>PHASE 2 :</u></b> Cours de musiques actuelles selon pédagogie Rock School (accès direct à l'instrument); gestion des studios de répétition, accompagnement aux enregistrements, stages sur différentes thématiques, projets transversaux avec scolaires et autres structures musicales actuelles d'Aquitaine, formation et professionnalisation.

<b>ACTION N° 19 - Ateliers de culture urbaine – Urbance</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> Mairie de Marmande- BIJ, Ville de Tonneins	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Aucune
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Amener l'art, le rendre accessible à tous. Valoriser l'estime de soi par la création et participation active. Favoriser le lien entre les différents publics et la jeunesse du territoire, par des rencontres autour de pratiques culturelles et artistiques. Valoriser le tissu associatif local. Démystifier la culture urbaine et valoriser ceux qui la pratiquent.	<b><u>PHASE 1 :</u></b> Organisation d'un festival des cultures urbaines 1 fois par an avec des spectacles, performances mais aussi ateliers de culture urbaines ouverts aux jeunes du territoire ; avec facilités de mobilité (partenariat avec Solincité). <b><u>PHASE 2 :</u></b> Poursuite et déploiement de l'action déployée en Phase 1, et étendre la mise en place d'ateliers sur le territoire.
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes ados et jeunes adultes + de 12 ans à 25 ans et leurs familles	

<b>ACTION N° 20- Le Bus des Curiosités</b>	
<b><u>Maître d'ouvrage de l'action :</u></b> Association La Boite	<b><u>Autres structures impliquées dans l'action :</u></b> Communes de Marmande, de Tonneins, de Casteljaloux et de Miramont-de-Guyenne, Communauté de communes de Lauzun
<b><u>Enjeux et objectifs :</u></b> Susciter la curiosité, éveiller l'imaginaire ; Créer du lien et de la mixité ; Favoriser l'identité et l'attractivité des territoires ; Contribuer à plus d'égalité d'accès à l'offre artistique et culturelle. Désenclaver des communes rurales et des quartiers urbains	<b><u>PHASE 1 :</u></b> mise en place des partenariats pour aboutir à 25 sorties du Bus des Curiosités au départ des communes Marmande, Tonneins Casteljaloux et Miramont-de-Guyenne. <b><u>PHASE 2 :</u></b> Dans la même continuité proposer 25 sorties du Bus des Curiosités et mettre en place la transmission et l'ancrage du bus des curiosités auprès du bassin de vie de l'agglomération de Marmande.
<b><u>Cibles de l'action :</u></b> Jeunes isolés de l'offre culturelle pour des raisons financières, géographiques, sociales...	

#### **D. Le dispositif d'évaluation prévu**

Val de Garonne Agglomération a souhaité s'associer à l'ITS Pierre Bourdieu et au Laboratoire PASSAGE pour l'évaluation continue du Projet « TERRADOR ».

L'ITS Pierre Bourdieu (Pau) et le laboratoire CNRS/UPPA PASSAGE (Pau) s'associent pour proposer une réponse complémentaire et coordonnée à la demande d'évaluation de la part du Comité de pilotage du Projet « TERRADOR ».

La durée de 5 ans impose une permanence dans la mobilisation d'une équipe d'intervenants compétents. Cette permanence est garantie par l'ITS et le laboratoire PASSAGES, institutions stables, reconnues, disposant d'assises économiques et d'une méthodologie de travail et de recherche scientifique et rigoureuse.

Au sein de ces institutions, la mission des intervenants est placée directement sous la responsabilité et le contrôle des directions respectives.

Au regard des enjeux, il est approprié de constituer une équipe composée de chercheurs (PASSAGE) et de consultants (ITS). Pour comprendre les phénomènes observés, pour produire des connaissances, pour des mises en perspectives avec d'autres interventions publiques, pour « monter en théorie», ...

Cette complémentarité offrira un regard plus aiguisé à la fois sur les actions conduites et le rôle des différents acteurs mais permettra aussi de les mettre en parallèle avec ce qui se passe sur d'autres territoires.

Les chercheurs apporteront un cadre d'analyse, une approche méthodologique adaptée et un substrat théorique critique qui pourra s'appuyer sur les compétences des chercheurs du laboratoire dans les champs de la sociologie et anthropologie de la jeunesse, la sociologie urbaine, l'économie, anthropologie de la jeunesse, politique publique, sociologie des organisations, démographie, développement local, ... Ils apporteront aussi leur expertise en termes d'évaluation externe et distanciée des politiques publiques, de préconisations et d'organisation de temps d'échange lors de la restitution de résultats.

Les consultants disposent d'une connaissance fine des dispositifs sociaux, des mesures d'accompagnement des publics (formation, insertion, logement, santé, ...), en établissements et services ; Ils ont l'expérience d'interventions auprès des acteurs politiques, institutionnels et professionnels (actions de conseils, d'évaluation, de diagnostic.) et surtout auprès des publics, des populations. Les consultants ITS, enseignants dans les formations supérieures préparant aux diplômes d'état d'ingénieurs social, de directeurs d'établissements, ont exercés sur le terrain.

#### **Les objectifs de l'évaluation**

- Identifier les différentes logiques d'actions et les dimensions interagissant sur l'accompagnement des jeunes et les principaux acteurs du projet ;
- Evaluer la participation des jeunes et les processus de co-construction de la politique jeunesse ;
- Suivre et analyser l'impact des actions mises en place sur le public jeune, sur les effets des actions innovantes sur le maillage territorial et leur préfiguration ou essaimage éventuel ;
- Aider les commanditaires politiques et techniques (et, au-delà, l'ensemble des acteurs impliqués) à porter un jugement de valeur sur l'atteinte des objectifs et de se saisir des résultats de l'évaluation pour faire évoluer les actions au fur et à mesure ;
- Participer concrètement à l'amélioration de la politique évaluée en éclairant ses différents protagonistes sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions et décisions. Le dispositif proposé se veut ainsi « formatif » en ce sens qu'il contribuera à faire « monter en compétences » les acteurs du Projet et à produire des enseignements ré-investissables dans d'autres projets.

#### **Des principes d'intervention :**

##### Un dispositif évaluatif au sein du Projet, auprès des acteurs

Le dispositif d'évaluation se placera pleinement au sein du collectif du Projet, avec notamment sa participation à des réunions de pilotage et de coordination, sa présence sur les lieux de réalisation des actions. Les évaluateurs apporteront des éléments analysés contribuant à la prise de décisions.



### Un dispositif transparent, respectueux des personnes et des institutions

L'évaluation constitue un élément essentiel de la mobilisation des acteurs. En les réunissant, en les interrogeant, en les observant, les évaluateurs valorisent l'action et la parole des publics.

L'évaluation sera conduite dans la légalité et dans le respect de règles déontologiques :

- Le travail de récolte de données se fera dans le respect le plus strict des personnes et de leur anonymat. Les réponses seront également exploitées en respectant le principe de confidentialité et d'anonymisation des données.
- Une communication complète et franche des informations, le droit du public de savoir, le respect des opinions, des systèmes de pensées et des comportements culturels, des écrits rédigés de manière équilibrée, compréhensibles par le plus grand nombre et le sens des responsabilités pour ce qui concerne l'utilisation des deniers publics.
- Mise en œuvre d'une information techniquement adéquate (notes d'étapes, rapports intermédiaires, rapports finaux, accessibles à tous.) : identification de l'objet d'étude, analyse du contexte, explicitation des objectifs et des procédures, utilisation de sources d'information justifiables, des mesures valides, fiables, contrôle systématique des données, analyse de l'information quantitative et qualitative, des conclusions justifiées et un rapport objectif.

### Un dispositif participatif

La participation des jeunes, public ciblé par le Projet, est un enjeu majeur de « TERRADOR ».

On sait que la participation des usagers constituant un nouvel organisateur des pratiques sociales s'accompagne nécessairement d'un changement de perspective qui s'impose aux acteurs politiques et professionnels.

Le groupement « TERRADOR » en prend acte et s'engage à organiser des modalités d'association des jeunes à la vie citoyenne, aux espaces de délibération et de décision, à la construction et à la réalisation des actions les concernant (Comment les jeunes sont-ils entendus ? Comment leurs propositions sont-elles prises en compte ? Comment vivent-ils ces expériences ?). Le dispositif d'évaluation prend part à cet engagement.

Au-delà du fait que la participation sera un axe du questionnement évaluatif, le dispositif prévoira des lieux et temps d'expression et de recueil des points de vue, de débats et d'interaction entre les jeunes et les évaluateurs, entre les jeunes et les acteurs institutionnels et entre les jeunes eux-mêmes, entre les jeunes et le territoire.

**LIVRABLES :** Voir annexe n°3

### **E. Capitalisation, pérennité du Projet**

**Capitalisation et diffusion du Projet TERRADOR :** Ces enjeux seront essentiellement traités et pilotés par le Comité de pilotage stratégique qui a justement comme Mission la communication et valorisation collective du Projet. Ce Comité de pilotage est élargi aux collectivités du territoire d'intervention, aux partenaires économiques et à la société civile (Conseil de Développement, Conseil territorial des Jeunes...) afin de créer des liens entre l'ensemble des actions en faveur de la jeunesse sur le territoire.

La mise en place à terme d'un réseau des politiques jeunesse ouverts aux structures volontaires a le même objectif et permettra capitalisation et diffusion des bonnes pratiques entre tous les acteurs locaux.

D'autre part, ces objectifs seront aussi traités directement au sein des actions du programme, comme par exemple avec la Maison de la Radio et de la Télévision dont l'action « création d'une équipe de production » s'attachera tout particulièrement à la communication et la valorisation du Projet « TERRADOR » et des actions des membres du groupement Partenaires, via la création d'un site internet, de vidéo-clips et « documentaires » avec des services civiques.

Le Pôle Ressource en Développement Social Local (ADES), au travers de ses actions – fonds d'initiative et mécénat des projets jeunes via des structures associées privées, actions de formations à l'attention des acteurs du territoire... travaillera sur la diffusion des bonnes pratiques.

### **Communication auprès du public cible :**

Chaque Partenaire continuera à travailler avec ses propres supports de communication, surtout lorsqu'il s'agit d'un déploiement d'action. Sera par contre intégré à tout support de communication le logo du Programme d'Investissements d'Avenir.

Concernant le Projet «TERRADOR» dans sa globalité, la communication sera portée par Val de Garonne Agglomération (chef de file) en accord avec les orientations données par le Comité de pilotage du Projet.

- VGA s'engage à mettre à la disposition de chaque Partenaire un kit de communication «TERRADOR» comprenant l'identité graphique du projet (logotype spécifique, charte graphique associée, règles d'apposition des autres logotypes PIA et VGA)
- VGA s'engage à relayer la communication faite par les différents Partenaires sur leurs actions inscrites au Projet «TERRADOR», en sélectionnant selon ses propres critères un ou plusieurs de ses outils de communication (édition print, journal externe, site internet, page Facebook, communiqué de presse, etc.).
- Le Partenaire s'engage à utiliser la charte graphique du Projet dans tous ses outils de communication présentant une action inscrite au Projet «TERRADOR»
- Le Partenaire s'engage à respecter le plan de communication du Projet, plan établi et piloté par VGA suite aux avis du Comité de pilotage du Projet.
- Le Partenaire s'engage à fournir à VGA une version numérisée de ses réalisations de communication (plaquettes, flyers, affiches, films, etc.), libres de droit d'utilisation pour une durée de dix ans à partir de la date d'effet de la Convention.

### **Pérennité financière :**

#### ***Modalités envisagées pour le retour au droit commun et la pérennisation financière du projet***

L'ensemble des Partenaires sont soucieux de co-construire des actions durables pouvant trouver des cofinancements durant la période du Projet, et surtout d'envisager sa pérennisation. La coordination des acteurs au sein du Comité de pilotage et le rôle du chargé de mission de Val de Garonne Agglomération sera d'accompagner les membres du groupement, tout au long du Projet, dans la recherche de nouveaux financements (fonds européens, fonds privés, Fonds « Investir l'Avenir » mis en place par l'ADES au bénéfice du public des structures) ... Le déploiement de postes d'ingénierie dans chaque structure sera aussi l'occasion de valoriser les actions existantes et d'attirer des financements complémentaires. D'autre part, la structuration (physique dans le Pôle Jeunesse et les locaux partagés dans les autres communes) et organisationnelle au sein du groupement permettra la mutualisation des moyens (humains, matériels et financiers) et donc de se substituer aux financements du PIA en 2022.

#### ***Spécificités par structure des modalités de retour au droit commun***

##### *Val de Garonne Agglomération (Pôle Jeunesse et Espace de Co-working (Investissement))*

L'ouverture du Pôle Jeunesse, comme lieu structurant d'accueil pour la jeunesse, est prévu en avril 2019 **2020**. Ceci explique en partie la baisse significative de la participation du PIA pour les années suivantes. Le fonctionnement d'un tel équipement sera pérennisé par la présence et le maintien des structures Partenaires sur ce lieu, garantissant la mise en synergie de leurs politiques jeunesse mais aussi le fonctionnement courant du lieu (par les loyers perçus notamment).

- **Ingénierie et pilotage du Pôle Jeunesse** (0,5 ETP chargée de projet, ¼ ETP gestion administrative et financière) : ces charges de personnel sont intégrées aux charges de personnel de l'agglomération. Le pilotage et l'animation du dispositif seront maintenus à l'issue des financements du PIA, éventuellement par un redéploiement du personnel de la collectivité sur ces missions, la gestion administrative et financière étant moins conséquente.
- **Espace de Co-working** (Animation) : l'espace de co-working est conçu en adéquation complète avec le projet du Pôle Jeunesse, mais aussi comme un lieu d'échanges et de citoyenneté à la manière d'une couveuse de projet. Plusieurs porteurs de projets (FabLab, animateurs de « coding goûters » ...) se sont manifestés auprès de l'agglomération pour participer à ce Projet, investir l'espace et l'animer. Ces acteurs, indépendants de l'agglomération, créeront leurs propres montages et équilibres financiers. De la même façon, plusieurs entreprises du territoire sont intéressées, pour leurs salariés, par l'espace de co-working et participeront par conséquent au fonctionnement du Projet (redevances d'occupation, co-animation...). Par ailleurs, le caractère innovant et exemplaire du Projet, tout comme celui du concours Garonne Start'Up, mobilisera de nouveaux

acteurs et cofinanceurs de l'action (fondations, mécénat, partenariats privés avec des structures numériques...) déjà impliqués dans le Plan Numérique Territorial du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

- **Bourse aux projets Jeunes Citoyens** : Le renouvellement des crédits de l'agglomération affectés à la Bourse aux projets jeunes citoyens (en place depuis 2013) sera proposé chaque année lors du vote du budget de l'agglomération. Le maintien de ce dispositif à l'issue du Projet sera en corrélation avec la structuration du Pôle Ressource en Développement Social Local (voir ci-après).

#### *Cité de la Formation de Marmande (Action « Plateaux techniques découvertes métiers »)*

Le Centre de Formation d'Apprentis de Marmande s'inscrit dans une dynamique d'accroissement de ses effectifs d'apprentis.

Plusieurs projets de création de nouvelles filières de formation seront prochainement proposés par l'établissement à la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. De ce fait, les produits résultant de la Taxe d'Apprentissage, collectée par le CFA de Marmande vont augmenter de manière significative (estimation de +15% d'ici à 5 ans).

Cette augmentation de recettes permettra de dégager sans difficulté des moyens financiers pour garantir le fonctionnement de ces ateliers (en fonds propres). Il n'y aura donc aucune difficulté à financer à 100 % le fonctionnement des plateaux techniques de découverte des métiers qui s'élève à 3 296 euros par an.

#### *Plateforme Syllabe*

Le financement au titre du Projet sera progressivement remplacé par une augmentation de la part du financement obtenu du Département et de la Région ainsi que du FSE, la difficulté d'insertion des jeunes étant une cible privilégiée de ces trois financeurs. Nous envisageons en outre de demander l'intervention de la DRJSCS sur un financement lié à la lutte contre l'illettrisme. L'intervention des fondations telles la fondation Société Générale, la fondation SNCF, la fondation MACIF voire la Fondation de France sera recherchée, tout en sachant qu'aucune pérennisation ne peut être espérée par ces sources de financement.

#### *Maison de la Radio et de la Télévision*

Les deux actions proposées par la Maison de la Radio et de la Télévision ont été imaginées en amont de la construction du Projet « TERRADOR », et financées par les structures participantes (Missions Locales notamment). L'intégration de ces actions dans le Projet « TERRADOR » doit permettre le développement mais surtout l'assise de ces dispositifs naissants, au bénéfice des jeunes et de toutes les structures du territoire. L'aide du PIA, pendant 5 ans, permettra de développer, consolider tant les ateliers de communication personnelle que l'équipe de production, de façon à ce qu'elles puissent s'autofinancer à partir de 2022.

Concernant les ateliers en communication personnelle pour les jeunes en précarité à la recherche d'emploi, chaque intervention pourra donc être financée par la structure qui sollicitera la Maison de la Radio et de la Télévision.

Concernant l'équipe de production et la formation de services civiques, leur encadrement et accompagnement est aujourd'hui en partie financé par des partenaires de la Maison de la Radio et de la Télévision accompagnés dans le cadre de leur communication publique. Un exemple : Grâce à une convention signée en juillet 2015, la Maison de la Radio et de la Télévision s'occupe de la communication du club de football FC Marmande 47 (alimentation du site internet, gestion de ses comptes officiels sur les réseaux sociaux, prise de photos et rédaction et diffusion d'infos...). La sécurisation de l'action permise par l'aide du PIA permettra à ce dispositif de se déployer et de rechercher de nouveaux partenaires et sponsors.

#### *Les Sureaux (Guichet Unique Mobilité)*

Le PIA est une opportunité pour financer la création d'un poste qui permettra :

— De dégager du temps pour la recherche de fonds et répondre à des appels d'offres (ex : Fabrique des initiatives citoyennes lancé en novembre 2015)

— De créer un guichet unique de la mobilité pour accroître les opportunités de mobilité et donc les recettes de fonctionnement de droit commun favorisant la mobilité (programmes européens)

Cette action (Pôle mobilité locale et internationale) a été pensée comme un écosystème où les différents objectifs (action optimisée et action nouvelle) ont été élaborés en synergie afin que le développement de l'un profite aux autres.

Le PIA permet d'initier cette démarche systémique par le financement d'un poste et d'un lieu (guichet unique de la mobilité, au sein du « Pôle Jeunesse ») pour tendre vers une pérennité au bout de 5 ans.

*Mairie de Marmande (Actions : Création et animation d'un Conseil de jeunes territorial ; Chantiers Jeunes Citoyens ; Ateliers de Cultures Urbaines, **Guichet unique mobilité**)*

L'ensemble de ces dispositifs sont soutenus depuis plusieurs années par la Ville de Marmande. Le déploiement d'une politique jeunesse, culturelle et favorisant la démocratie citoyenne sont au cœur des préoccupations de l'équipe municipale, comme le montre la mise en place et le déploiement des services Citoyenneté (dont l'animation du Conseil municipal des jeunes depuis 2001) et Jeunesse (avec la création du Bureau Information Jeunesse en 2014). Le personnel et les budgets affectés à ces actions seront proposés de façon constante chaque année lors du vote du budget. Les ateliers de Cultures Urbaines, déployés dans le cadre du festival Urbance, sont notamment financés par des opérations de mécénats.

D'autre part, le Projet « TERRADOR » et l'impulsion donnée par le PIA permettra de diffuser ces expériences à l'échelle du territoire de la Moyenne Garonne / Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. Cette diffusion progressive sera construite avec les communes et intercommunalités, avec une implication de celles-ci au fur et à mesure, financièrement, humainement ou matériellement, ce qui permettra de limiter les répercussions financières sur la seule commune de Marmande à l'issue du dispositif PIA et d'inscrire ces actions dans le droit commun de toutes les collectivités concernées.

#### *Mission Locale Moyenne Garonne*

La mise en œuvre des EMA Relais pendant la période 2017-2021 permettra de territorialiser l'information et de fédérer des réseaux d'acteurs de l'orientation, de l'emploi, de la formation, à l'échelle d'un territoire. Il s'inscrit dans un projet territorial et invite au décloisonnement et à la co-élaboration entre les différents acteurs.

Ce dispositif participera à assurer l'égalité d'accès de tous publics à l'information sur l'orientation, la formation et l'emploi, en renforçant de façon homogène les moyens mis à disposition des professionnels sur les territoires. Sa création s'inscrit de fait dans le temps et répond également à la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale pour laquelle les Missions Locales sont en première ligne.

La Mission Locale de la Moyenne Garonne s'engage à pérenniser sur ses fonds propres ce service avec le soutien du Conseil Régional (FSE) sur l'animation des lieux et des partenaires locaux (collectivités sur le fonctionnement des EMA relais déployés ; partenaires associatifs, chambres consulaires et branches professionnelles pour l'animation et les ressources).

#### *Association pour le Développement Économique et Social (ADES)*

Pour mémoire, le plan de financement sur la durée du PIA se justifie comme suit :

- Un poste de coordinateur, à temps plein, sur 5 ans, à hauteur de 60 000 euros par an,
- Un poste d'animateur, à temps plein, sur 5 ans, à hauteur de 47 000 euros ;
- Des prestations liées à la mise en œuvre des actions de professionnalisation (7 200 euros), de la Conférence annuelle jeunesse et du Gala des Initiatives (5 000 euros), et des formations citoyennes (5000 euros), soit un montant annuel de 17 200 euros par an.
- Des frais de communication liés à la valorisation du Labo des initiatives auprès des jeunes, à la conférence annuelle jeunesse, aux projets portés par les jeunes, représentant un montant annuel de 10 000 euros.
- L'achat de matériel est lié aux besoins nécessaires à l'aménagement de la salle dédiée au Labo des initiatives et au matériel nécessaire aux jeunes pour la mise en place des projets initiés (investissement d'un montant de 20 000 euros, intégré au budget 2017 uniquement).

Le modèle économique du Pôle Ressources en Développement Social Local a été élaboré de manière à proposer un cadre de pérennisation durable, à partir de 2022, autour de trois axes :

- **Axe 1 : Appui du Fonds Investir l'Avenir** : La période 2017 / 2021 permettra de professionnaliser les acteurs du territoire, d'associer les jeunes à la démarche proposée, de créer les conditions d'une appropriation optimale de l'outil déployé, tout en structurant un Fonds « Investir l'Avenir » (l'hypothèse de création d'une Fondation n'est pas exclue) qui aura pour vocation de financer, à partir de 2022 :
  - o Les actions portées par des jeunes du territoire ;
  - o Le financement du poste d'animateur (1/4 temps) ;
  - o Le Gala des Initiatives et une Conférence sur la jeunesse (tous les 2 ans) ;
  - o Le matériel nécessaire au montage de projets.

- **Axe 2 : Priorisation des actions et financement du poste de coordinateur :** La baisse de 50 % des financements, à partir de 2022, nécessite d'effectuer certains choix :
  - o Le passage à mi- temps de l'animateur s'inscrit dans la philosophie du projet global, en s'appuyant sur l'implication des structures partenaires dans le Labo des Initiatives et en créant une implication plus forte des jeunes (intervention de pair à pair), en s'appuyant sur une formation adaptée pour les jeunes souhaitant se positionner dans la « transmission ». Cette démarche formative sera impulsée à partir de 2019, afin d'inscrire au mieux les jeunes dans le processus.
  - o Les actions de professionnalisation seront financées par les structures positionnant des salariés.
  - o Le maintien du poste de coordinateur, à temps plein, apparaît stratégique afin de poursuivre le développement du Pôle Ressources en Développement Social Local, et optimiser la recherche de financements complémentaires.
- **Axe 3 : Soutenir la pérennisation des actions citoyennes et capitaliser l'expertise acquise :** La mise en œuvre des actions de formation citoyenne, à destination des jeunes, favorisera l'acquisition d'une expertise qu'il paraît judicieux de faire essaimer. L'idée est d'associer le Conseil Régional ALPC (Aquitaine Limousin Poitou Charentes) au processus d'évaluation, afin notamment d'accueillir des jeunes de territoires plus large, en sollicitant un financement du Conseil Régional. L'accompagnement méthodologique d'équipes inter institutionnelles et pluri professionnelles, mobilisées autour de projets dédiés à la jeunesse, pourrait s'ouvrir à d'autres territoires et ainsi capter de nouveaux financements.

#### *Rock School Barbey*

Le PIA permet la mise en œuvre de l'action, lui assurant une solidité financière favorisant son déploiement et sa reconnaissance auprès du public cible, des usagers, aussi bien que d'éventuels partenaires financiers (appels à projets ou mécénat).

Modalités de pérennisation financière :

- Participation financière (adhésions et locations d'espaces) par les utilisateurs de l'équipement ;
- Mutualisation des moyens, notamment humains et frais de personnel entre les partenaires (Conservatoire, Florida...).
- Par ailleurs, le Label « Rock School » a aujourd'hui essaimé sur de multiples territoires, où l'équilibre financier a été trouvé.
- Tout comme pour le Bus des Curiosités enfin, l'association a pour objectif de former des partenaires locaux afin de progressivement leur permettre un transfert d'expertise et de porter au niveau local ce projet.
- Cette action, implantée dans le quartier prioritaire de Marmande, a par ailleurs des possibilités de soutien complémentaire : à l'investissement par le Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charente et le FEDER Axe 5 (revitalisation d'une friche industrielle au bénéfice des habitants du quartier), dans son fonctionnement par la volonté du Ministère de la culture de prendre des dispositions en faveur des publics éloignés de la culture...

#### *APRES (Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien)*

Les prestations proposées dans le Projet, soit l'ouverture des actions de l'association à un public jeune plus large, seront maintenues au même niveau à l'issue du dispositif.

Le retour au droit commun sera mobilisé par des sollicitations des fonds européens, l'association entrant dans les actions prioritaires du FSE (accompagnement vers l'emploi des publics en situation d'exclusion).

#### *Association Solincité*

La pérennisation de l'action « TerraMobile » sera favorisée par la participation des structures membres du groupement aux frais du dispositif, mais aussi par la participation symbolique des jeunes à ce service, par la mutualisation de moyens avec les autres structures.

D'autre part, les crédits affectés à l'action sont sécurisés par la pérennité du fonctionnement général de l'association Solincité (le matériel et le personnel étant redéployés pour la mise en place de ces actions) et de sa solidité financière.

## *Association La Boite*

Participation des Partenaires membres du groupement et des communes du territoire aux frais du dispositif, ouverture de l'action (avec priorisation public jeune) aux particuliers avec tarification ; formation, accompagnement d'une association locale ou collectivité pour pouvoir progressivement transférer

## **2. LA GOUVERNANCE DU PROJET**

### **A. Le Porteur de projet**

Val de Garonne Agglomération est le Porteur de projet, chef de file identifié par l'ensemble des 13 12 Partenaires engagés dans la réalisation du Projet, conformément à l'accord de groupement signé et joint à la présente Convention (annexe n°6).

#### **Identification du Porteur de projet :**

- Dénomination sociale : Val de Garonne Agglomération
- Forme juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Adresse : Place du marché- Maison du développement- CS 70305- 47213 Marmande Cedex
- Numéro de SIRET : 200.030.674.000.10
- Représenté par, Daniel BENQUET, Président dûment habilité à cet effet.
- Eligible au FCTVA

#### **L'équipe projet**

Coordination du projet, animation du programme : Marie Fischer, Maloup Bory 0,5 ETP sur le projet (chargée de mission)

Suivi et coordination de la gestion administrative et financière : Emilie Louvel, 0,5 ETP sur le projet

### **B. Les Partenaires**

- Partenaires membres de l'accord de groupement

13 structures sont engagées aux côtés du Porteur de projet pour la réalisation des actions :

#### **Structure n°1 : Mission Locale Moyenne Garonne**

La Mission Locale Moyenne Garonne, acteur majeur de la Politique jeunesse sur le territoire, porte depuis plusieurs années une dynamique marquée par la volonté de se saisir de tous les possibilités de développement offertes par les politiques portées nationalement. Elle se caractérise par une couverture territoriale conséquente puisqu'elle englobe 113 communes. Ses actions sont diffusées sur 4 sites : Marmande (le siège), Casteljaloux, Miramont-de-Guyenne et Tonneins. Accompagnement global des jeunes (insertion socio-professionnelle, logement, santé, mobilité...)

- Dénomination sociale : Mission Locale Moyenne Garonne
- Forme juridique : Association loi 1901
- Adresse : 3 rue de l'observance 47200 Marmande
- Numéro de SIRET : 383.228.236.00022
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Amina KHALDI
- Représenté par : Amina KHALDI, Directrice, dûment habilitée à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Pilote
- Maître d'ouvrage des actions :  
Déploiement des trois espaces Métiers Aquitaine Relais  
Création d'un fonds « permis de bouger »
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°2 : Cité de la Formation-Marmande**

Le Centre de Formation des Apprenti(e)s de MARMANDE, existe depuis 1973.

Cet Etablissement Public Administratif, accueille un public jeune dans le cadre de contrats en apprentissage sur les métiers du commerce et du toilettage canin.

Il reçoit également un public adulte dans le cadre de la formation continue sur les métiers de l'hôtellerie-restauration, de la vente et du sport et également du toilettage canin.

- Dénomination sociale : Cité de la Formation- Marmande
- Forme juridique : Etablissement Public Administratif (EPA)
- Adresse : 11 à 15 rue Albert CAMUS-BP 205- 47205 Marmande Cedex
- Numéro de SIRET : 200.022.721.00019
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : M. Laurent COMBES, Directeur/ Mme Nathalie JULIEN, coordonnatrice.
- Représenté par : Laurent COMBES, Directeur, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Pilote
- Maître d'ouvrage de l'action Nathalie JULIEN
- Eligible au FCTVA

### **Structure n°3 : Association Syllabe**

Plateforme d'évaluation des compétences clés, d'orientation et d'accompagnement afin de lutter contre l'illettrisme/ La plateforme existe depuis janvier 2004, d'abord sur le territoire de l'agglomération d'Agén sous l'impulsion du service politique de la ville de l'agglomération puis à partir de 2013 sur celui de l'agglomération villeneuvoise, l'Albret puis en avril 2015 Aiguillon suivi en septembre 2015 par l'agglomération Val de Garonne

- Dénomination sociale : Syllabe
- Forme juridique : Association
- Adresse : 145 avenue Henri Barbusse 47000Agén
- Numéro de SIRET : 408.570.638.00036
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Catherine CHARLERY
- Représenté par : Catherine CHARLERY, Directrice, dûment habilitée à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : maître d'ouvrage
- Maître d'ouvrage de l'action Déploiement d'une plateforme de lutte contre l'illettrisme
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°4 : Association APRES**

Créé en 2010 sur le site du restaurant d'application "la Corderie", le Service d'Accompagnement Educatif à l'Insertion Professionnelle a été autorisé par arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Préfet du Lot-et-Garonne ainsi que la Directrice Générale de l'ARS.

Ce dispositif s'adresse à des adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans en rupture sociale et/ou à fort degré d'inadaptation sur le territoire du Lot-et-Garonne et du Sud-Gironde. Au public relevant de la Protection de l'Enfance s'est ajouté celui qui relève du handicap suite à une décision du CROSM.

- Dénomination sociale : APRES SAEP La Corderie
- Forme juridique : ESMS droit privé
- Adresse : 34 rue Georges Clémenceau BP 34 47400 Tonneins
- Numéro de SIRET : 775.608.870.00058
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Anne Laurent,
- Représenté par : Laure LEBLOND, Présidente, dûment habilitée à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : mise en œuvre
- Maître d'ouvrage des actions :  
Déploiement d'un service d'accompagnement éducatif à l'insertion professionnelle  
Atelier restauration-cuisine et service dans le cadre du SAEIP

- Non

éligible

au

FCTVA

PROJET



### **Structure n°5 : Maison de la Radio et de la Télévision**

La Maison de la Radio et de la Télévision est une association (Association Réseau Euro-régional de Radio et de Télévision Sans Frontières) créée en 2009 dont le siège se trouve à Samazan (47250). Elle a ouvert au public en 2011 un espace culturel, pédagogique et ludique consacré à la radio, la télévision et aux médias audiovisuels, ouverts aux familles, publics scolaires. Elle réalise des ateliers de communication personnelle et des expositions itinérantes sur le domaine audio-visuel.

- Dénomination sociale : Maison de la Radio et de la Télévision
- Forme juridique : Association
- Adresse : Au bourg 47250 Samazan
- Numéro de SIRET : 529.944.191.00020
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Josep ESTRADER, Lidia NADAL et Adam PALUSZKIEWICZ (action 11) et Josep ESTRADER, Lidia NADAL et Adam PALUSZKIEWICZ (action 17)
- Représenté par : Josep ESTRADER, Président, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Coordinateur
- Maître d'ouvrage des actions :  
Les défis et atouts de la communication personnelle  
Création d'une équipe de production pour valoriser les atouts du territoire
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°6 : ADES (Association pour le Développement Economique et social)**

L'ADES (Association pour le Développement Economique et Social), est un organisme de formation, situé sur Tonneins et sur Marmande au sein de la Cité de la Formation qui :

\*accompagne divers publics, et notamment les jeunes sans qualification dans l'élaboration de leur projet professionnel, la résolution des freins à l'insertion et l'accès à l'emploi au travers de divers dispositifs,

\*propose des remises à niveau et prépare aux différentes phases de concours,

\*qualifie les professionnels du secteur social (filières éducatives et de l'aide à la personne),

\*répond aux besoins d'actualisation et de professionnalisation des employeurs et salariés du secteur sanitaire et social,

\*s'inscrit dans une logique de développement social local, en s'appuyant sur une proximité territoriale éprouvée.

- Dénomination sociale : Association pour le Développement Economique et Social
- Forme juridique : Association
- Adresse : Pôle formations sanitaires et sociales Allées des tabacs 47 200 Marmande
- Numéro de SIRET : 342.475.803.00017
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : C BOURNIQUEL, Odile CLINCON =>Action 13 (axe3 – action 1)
- Représenté par : Cédric BOURNIQUEL, Directeur, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : maître d'ouvrage de l'action 13
- Maître d'ouvrage de l'action 13
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°7 : Ville de Marmande (BIJ- Citoyenneté)**

Le Bureau de l'Information Jeunesse - Citoyenneté a en charge les instances de démocratie participative qui comprend le pacte citoyen (Conseils de quartiers), les conseils consultatifs et générationnels (Conseil des sages / Conseil municipal des enfants / Conseil municipal des jeunes). Les actions jeunesse sont à la charge du BIJ, il s'agit d'un lieu ressource ouvert à tous les jeunes, étudiants, actifs, ou demandeurs d'emploi, mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux..., sur tous les sujets qui les concernent. (Public prioritaire les jeunes scolarisés de 12 à 25 ans).

- Dénomination sociale : Ville de Marmande
- Forme juridique : Collectivité territoriale
- Adresse : Place Clémenceau- BP 313 47207 Marmande Cedex
- Numéro de SIRET : 214.701.575.00018/ NAF 84 11 Z
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Christopher MEURDRAC (action Mairie) et Natacha Raymond (action BIJ)
- Représenté par : Daniel BENQUET, Président, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet :
  - Axe 1 – action 3 Créer un conseil des jeunes de la Moyenne Garonne
  - Axe 3 – action 4 : Chantiers « Jeunes Citoyens »
  - Axe 3 – action 3 : Guichet Unique Mobilité**
  - Axe 4 – action 3 Urbance
- Maître d'ouvrage des actions :
  - Axe 1 - Action 3 : Driss MOSTAFI et Fabienne ROUSSILLE
  - Axe 3 - Action 4 et 3 et Axe 4 – Action 3 : Frédéric DA ROS et Natacha RAYMOND
- Eligible au FCTVA

### **Structure n°8 : Rock School Barbey**

L'association développe depuis 1989 différentes actions comme la Rockscool (école de musique à la pédagogie alternative), une programmation artistique musiques actuelles, des répétitions, de l'accompagnement de groupes, des actions socioculturelles en lien avec différents acteurs du territoire (CHU, maison d'arrêt) ou encore des actions de prévention des risques auditifs

- Dénomination sociale : PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION- Rock School Barbey
- Forme juridique : Association loi 1901
- Adresse : 18 cours Barbey 33800 Bordeaux
- Numéro de SIRET : 350 118 865 00046
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions :
  - Pilotage phase 1 : implication du directeur, du directeur pédagogique et de l'administrateur de l'association ainsi que le directeur du service culturel de la Ville de Marmande
  - Pilotage phase 2 : implication du directeur, du directeur pédagogique et de l'administrateur de l'association ainsi que le directeur du service culturel de la Ville de Marmande
- Représenté par : Eric ROUX, Directeur, dûment habilité à cet effet ; Loïc RABACHE, directeur du service culturel de la Ville de Marmande, Bertrand Hebert, directeur de Pôle de la Ville de Marmande
- Rôle dans la réalisation du projet : Direction du projet
- Maître d'ouvrage de l'action : Création et animation d'une Rockscool Val de Garonne
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°10 : Solincité**

L'association SOLINCITE, SOLidarité, INTégration, CItoyenneté et TERRitoire, présente sur le département du Lot et Garonne depuis Avril 1972, affirme le principe de laïcité (moderne et ouverte). Prenant en compte les publics en situation de handicap, d'exclusion ou confrontés à des problématiques de santé, l'association affirme son caractère généraliste en proposant ses services aux personnes à tous les âges de leur vie.

- Dénomination sociale : Solincité
- Forme juridique : Association
- Adresse : « Cante Lauzette » 47350 Escassefort
- Numéro de SIRET : 782.161.384.00147
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Aline COUTURIER, Valérie GAYDON SERRES
- Représenté par : Francis DUTHIL, Président dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Coordination et pilotage de l'action
- Maître d'ouvrage de l'action : Terra Mobile
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°11 : La Boite**

L'association La Boite a pour vocation de susciter la curiosité, éveiller l'imaginaire, créer du lien et favoriser la mixité sociale, promouvoir la création, mettre en place des événements. Pour arriver à ces objectifs, La Boite développe les projets Bus et Bateau des Curiosités et accompagne les collectivités pour mettre en place une programmation artistique.

- Dénomination sociale : La Boite
- Forme juridique : Association loi 1901
- Adresse : 3 rue Ferron 33800 Bordeaux
- Numéro de SIRET : 811.658.988.00019
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Le Bus des Curiosités
- Représenté par : Véronique POMMIER, Directrice, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Coordination
- Maître d'ouvrage de l'action : Bus des curiosités
- Non éligible au FCTVA

### **Structure n°12 : Ville de Tonneins**

Le service jeunesse de la ville de Tonneins, propose des actions en faveur de la jeunesse et des familles du territoire. Ces actions ont pour objectifs de valoriser la participation des jeunes au sein de la cité. Il s'appuie sur les établissements scolaires de la commune.

- Dénomination sociale : Ville de Tonneins
  - Forme juridique : Collectivité territoriale
  - Adresse : Place Zoppola – 47400 Tonneins
  - Numéro de SIRET : 214.703.100.00013
  - Personnes impliquées dans le pilotage des actions : KUBRIJANOW Alice, Sophie DUTHIL
  - Représenté par : Monsieur Dante RINAUDO, Maire, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet :
- Axe 1 – action 3 Créer un conseil des jeunes
  - Axe 3 – action 4 : Chantiers « Jeunes Citoyens »
  - Axe 4 – action 3 Urbance
- Maître d'ouvrage de l'action : service jeunesse –mairie de Tonneins
  - Eligible au FCTVA
  - Partenaire du Projet à compter du 22 juin 2017

### **Structure n°13 : Communauté de communes de Lauzun**

- Dénomination sociale : Communauté de Communes du pays de Lauzun
- Forme juridique : EPCI
- Adresse : 5 rue Pissebaque 47410 Lauzun
- Numéro de SIRET : 244.700.464.00039
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Nicolas GRIS
- Représenté par : Monsieur MACOUIN Luc, Président, dûment habilité à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Pilotage et animation
- Maître d'ouvrage des actions : Chantier jeunes citoyens
- Eligible au FCTVA
- Partenaire du Projet à compter du 22 juin 2017

### **Structure n°14 :**

- Dénomination sociale : Ville de Casteljaloux
- Forme juridique :
- Adresse :
- Numéro de SIRET :
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions :
- Représenté par :
- Rôle dans la réalisation du projet :
- Maître d'ouvrage des actions :
- Eligible au FCTVA
- Partenaire du Projet à compter du

- Anciens partenaires de l'Accord de groupement

### **Structure n°9 : Les Sureaux**

Depuis 25 ans, le Centre des Sureaux a pour but de promouvoir la mobilité, l'égalité des chances et l'autonomie en milieu rural. Pour tendre vers son but, les Sureaux mettent en synergie deux dimensions, le local et l'international. Sur le plan local les Sureaux sont un « Centre de loisir itinérant », sur le plan international les Sureaux sont un « Relais du programme Erasmus+ ».

- Dénomination sociale : Centre des Bureaux
- Forme juridique : Association
- Adresse : 60 boulevard de Maré 47200 Marmande
- Numéro de SIRET : 383.080.090.00038
- Personnes impliquées dans le pilotage des actions : Thomas GILLET
- Représenté par : Michelle PAGENEL, Présidente, dûment habilitée à cet effet
- Rôle dans la réalisation du projet : Création d'un guichet unique pour la mobilité
- Maître d'ouvrage de l'action : Création d'un guichet unique autour des questions et dispositifs de mobilité internationale.
- Non éligible au FCTVA
- Sortie du projet à compter du 18 mai 2018, suite à la dissolution de l'Association

### **C. Organisation entre le Porteur de projet et ses Partenaires**

Les relations entre le chef de file et les Partenaires du groupement sont définies et précisées par une « convention d'application », signée entre le chef de file et chaque structure, par action, et qui décline, sur le territoire, les modalités de suivi (opérationnelles et financières) de la Convention pluriannuelle avec l'ANRU.

### **D. Organisation de la gouvernance du Projet**

La gouvernance du Projet s'articule autour de plusieurs instances politiques et techniques qui garantissent son caractère partenarial et transversal.

#### ❖ Comité de pilotage stratégique

Val de Garonne Agglomération et ses Partenaires sont particulièrement vigilants à ce que le Projet entre dans la définition d'une politique globale et territoriale en direction de la jeunesse. Aussi, tout en veillant à proposer un plan d'actions transversal et multithématiques, le choix a été fait d'élargir la gouvernance du Projet à d'autres acteurs locaux que les « seuls » Partenaires, porteurs d'actions et membres du groupement. La création d'un Comité de pilotage stratégique semblait être la réponse la plus pertinente aux exigences du Projet, en lien avec les recommandations de l'appel à projets « Projets innovants en faveur de la jeunesse » à savoir la proposition d'une politique jeunesse « intégrée et évitant le cloisonnement des initiatives », ainsi que la garantie d'une « assise territoriale » du Projet. En effet, le territoire d'intervention dépasse largement celui de Val de Garonne Agglomération, couvrant celui de la Mission Locale Moyenne Garonne, et administrativement, peu ou prou celui du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (Pays V3G), intégrant de nombreuses communes et intercommunalités, qui se doivent d'avoir une réponse concertée aux enjeux de la jeunesse.

Le Comité de pilotage stratégique est alimenté par le Comité technique. Il définit et anime la politique jeunesse territoriale, au-delà des actions du PIA. Il travaille sur :

- La communication et la valorisation collective des acteurs,
- Le réajustement éventuel du programme d'action sur la base des bilans présentés par l'équipe projet et des avis du Conseil des jeunes et des usagers,
- La mise en cohérence des politiques jeunesse territoriales (par collectivité).

#### **Composition :**

- Collectivités : Val de Garonne agglomération, Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Miramont-de-Guyenne, Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, Communauté de communes du Pays de Lauzun, Communauté de communes du Pays du Duras, Conseil régional.
- Institutions : Sous-préfet d'arrondissement, Inspecteur d'Académie, CAF 47, Conseil de développement de Val de Garonne Agglomération, DDCSPP
- Jeunes : 4 représentants
- Les membres de l'accord de groupement
- Acteurs économiques : CSA Aéronautique, Boutique de gestion, CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture.

- Bureau d'étude d'évaluation

❖ Le Comité technique :

Instance de suivi au « quotidien » du Projet TERRADOR, le Comité technique regroupe l'ensemble des 12 partenaires du groupement porté par Val de Garonne Agglomération. Par ailleurs, l'ANRU, le Conseil territorial des jeunes du Val de Garonne Guyenne Gascogne et le bureau d'étude en charge de l'évaluation du projet sont membres à part entière de cette instance opérationnelle.

À ces membres de droit seront ajoutés et invités, selon les thématiques traitées, des « personnalités qualifiées » des communes, communautés de communes ou associations du territoire.

Le Comité de pilotage a fait le choix de se doter de cette instance dans un souci d'efficacité et de réactivité dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Projet. Il sera donc réuni chaque trimestre, à minima.

**Rôles et fonctions**

Chaque membre Partenaire du groupement met en œuvre et est responsable des actions qu'il a déposées dans le Projet TERRADOR. Le Comité technique a donc pour premier objectif de réaliser (trimestriellement) le suivi de chaque action, d'analyser les éléments de bilan préparé par chaque structure. Ainsi, il prépare et pose les états d'avancement intermédiaires (financiers et opérationnels) permettant notamment au chef de file (VGA) de déposer les demandes de paiement des acomptes et/ou des soldes des deux phases.

D'autre part, le Comité technique a pour rôle la mise en cohérence des actions, la préparation à la mutualisation des moyens et la rédaction de demandes conjointes pour d'éventuels nouveaux co-financements sur le Projet « TERRADOR ».

Instance opérationnelle du Comité de pilotage stratégique et formalisation concrète de l'accord de groupement, le Comité technique alimente la réflexion, est force de proposition pour la gouvernance globale et territoriale (Comité de pilotage stratégique). Il est par conséquent composé des chefs de projets dans chaque structure, qui viennent ainsi renforcer l'équipe projet du chef de file.

❖ Le Conseil des jeunes du Val de Garonne Guyenne Gascogne (précisions)

Le Projet « TERRADOR » propose la création d'un Conseil des Jeunes Territorial intégrée dans son axe 1 : « Co-construire une politique jeunesse concertée et efficiente », axe qui présente l'organisation et la structuration imaginée pour la mise en place d'une démarche globale :

- Création d'un pôle jeunes
- Création d'un réseau d'acteurs jeunesse
- Implication de l'équipe projet de Val de Garonne Agglomération pour une ingénierie lisible et soutenante
- Création d'un Conseil des jeunes territorial

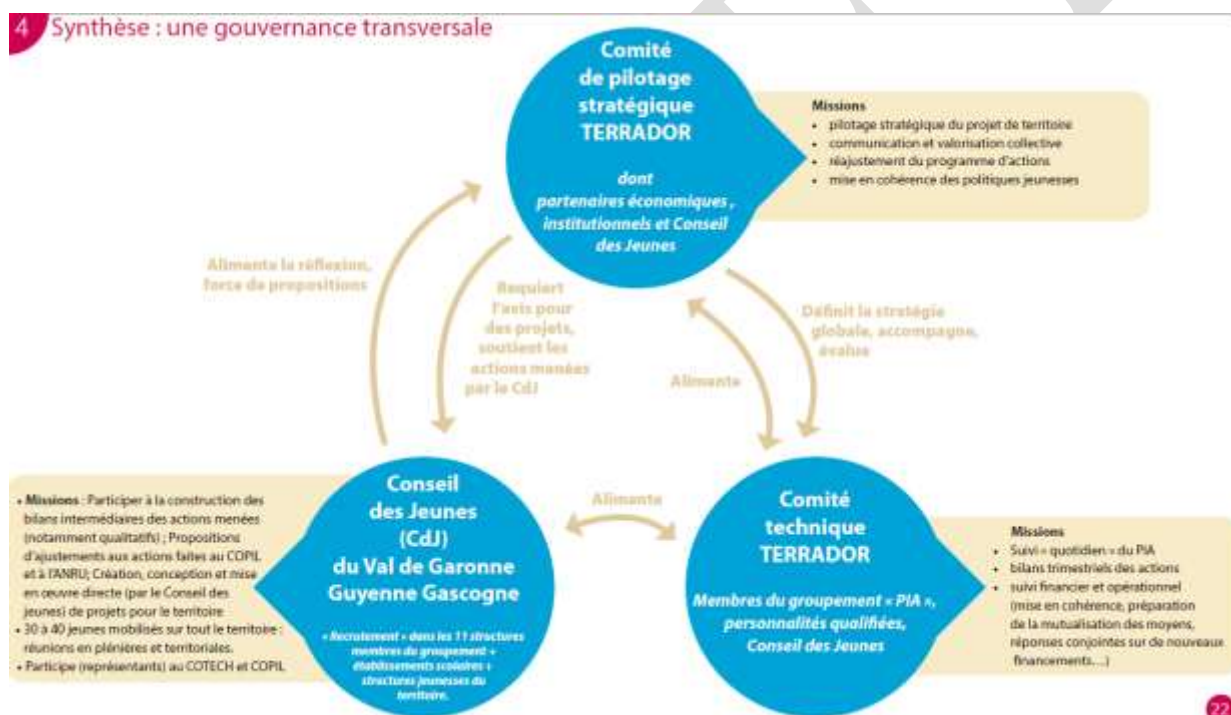
Il convient d'apporter ici des éléments complémentaires relatifs à cette dernière action et d'insister plus clairement sur l'implication de ce Conseil des jeunes dans la gouvernance globale du Projet, comme l'indiquent deux des objectifs principaux de l'action :

- Constituer un outil de suivi, d'évaluation, de réajustement dans la mise en œuvre du Projet.
- Garantir une mise en œuvre du Projet en adéquation avec les besoins des jeunes du territoire.

Ainsi, si plusieurs associations de jeunes ont été consultées et mobilisées lors de la construction du Projet, au gré des partenariats, des relations préalables entre les membres du groupement et ces associations, il convenait de proposer un cadre dans lequel cette participation serait plus lisible, plus légitime et valorisée : le Conseil des jeunes du Val de Garonne Guyenne Gascogne. Celui-ci est pensé comme directement impliqué dans la gouvernance du Projet « TERRADOR » mais répond aussi aux objectifs suivants :

- Développer la citoyenneté et la compréhension du monde qui les entoure et gère leur quotidien
- Passer de la demande / consommation à la co-construction
- Permettre aux jeunes d'apporter leur contribution à la vie de la cité et favoriser le volontariat et l'implication

Pour le Comité de pilotage « TERRADOR », la réponse à la question de la mobilisation des jeunes, et de leur implication dans la gouvernance du Projet, doit prendre en compte plusieurs points de vigilance liés à la réalité du terrain et du Projet.



*Schéma de synthèse de la gouvernance du Projet*

### E. Les cofinancements prévus soutenant le Projet

Quelques lignes de présentation de principe des cofinancements qui viendront en contrepartie du Projet (et qui sont détaillés ci-après) :

Chaque structure Partenaire a établi un plan de financement comprenant des ressources et des cofinanceurs qui leur sont propres : soit de droit commun, soit lié à des dispositifs spécifiques (ex : Aquitaine Cap Métier pour l'espace métier Aquitaine).

Globalement, le Comité technique s'attachera à rechercher des financements collectifs (pour tout ou partie des actions) au fil du projet et de son évolution. Le Comité de pilotage quant à lui soutiendra les demandes individuelles des structures par la valorisation du Projet « TERRADOR » et en insistant sur la plus-value apportée par ce groupement pour chaque action : exemple : transmission collective du dossier global TERRADOR au Conseil Départemental.

### 3. L'ESTIMATION DU COUT DU PROJET ET LE PLAN DE FINANCEMENT

<b>PROJET TERRADOR</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Postes	Montants	Postes	Montants
<b>Dépenses décaissées</b>	<b>6 203 455 €</b>	<b>Subvention PIA (ANRU)</b>	<b>3 257 621 €</b>
Dépenses de personnel	2 506 655 €	<b>Financement autres programmes</b>	87 010 €
Dépenses de fonctionnement <i>Dont frais de déplacement</i>	1 180 130 € 150 650 €	<b>Apport en numéraire</b>	2 051 552 €
Dépenses d'équipement et d'investissement	2 516 670 €	<b>Emprunts</b>	
<b>Charges indirectes</b>	<b>443 865 €</b>	<b>Collectivités locales</b>	747 283 €
Frais de structure	443 865 €	<b>Cofinancement autres partenaires</b>	503 854 €
<b>TOTAL COUT DU PROJET</b>	<b>6 647 320 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>6 647 320 €</b>

#### Justificatifs du taux de frais de déplacement appliqué au projet :

Ces frais représentent un montant total de 150 650 €, soit 6,01% des dépenses de personnel du Projet et s'expliquent du fait de l'étendue du périmètre du projet (113 communes impactées par le Projet avec une volonté de maillage territorial important) regroupant 12 structures Partenaires.

Les actions suivantes généreront notamment des frais de déplacement important du fait de leur nature :

- *Action 3- Créer et animer un « conseil des jeunes » territorial du Val de Garonne Guyenne Gascogne, mis en œuvre par la Mairie de Marmande*  
Déplacement du coordonnateur et des relais jeunes  
Déplacement sur réunions thématiques et /ou plénière  
De plus, des déplacements sont à prévoir dans le cadre de leur formation (découverte du territoire...)
- *Action 5- Terramobile, mis en œuvre par l'association Solincité*  
Les salariés ainsi que les chauffeurs des véhicules seront amenés à avoir des frais liés à l'organisation d'évènements ainsi que lors des déplacements prévus dans le cadre du Projet.
- *Action 8- Elaborer un maillage territorial, mis en œuvre par l'association Syllabe*  
Frais de déplacement pour se rendre aux permanences de Casteljalous, Miramont-de-Guyenne et Duras.
- *Action 11- Les défis et atouts de la communication personnelle, mis en œuvre par la Maison TV-Radio*  
Les formateurs sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur formation pour faire en sorte que les jeunes n'aient pas à se déplacer. Dans les déplacements de la Maison de la Radio et de la Télévision, il faut prévoir l'installation du studio télé la veille de la date de réalisation de chaque atelier. En tout, chaque atelier entraîne la réalisation des deux déplacements aller – retour dans le périmètre du Projet. Les deux villes où sont réalisés les ateliers sont Marmande et Tonneins.
- *Action 13 - Création d'un pôle ressource en développement social local, mis en œuvre par l'association ADES*  
Frais de transport, hébergement, restauration des conférenciers et intervenants / formateurs.  
Frais de mission du coordinateur du PRDSL et du chargé de mission jeunesse.
- *Action 15- Création d'un guichet unique autour des questions et dispositifs de mobilité internationale, mis en œuvre par l'association Les bureaux*



Déplacements dans le cadre du programme Erasmus+ (Échanges de jeunes, formation, SVE, rencontre de partenaires français...).

Déplacements des salariés et des bénévoles pour les sessions d'informations auprès des structures de jeunesse.

- *Action 16- Chantiers jeunes citoyens, mis en œuvre par la Mairie de Marmande*  
Déplacement du coordonnateur sur le territoire.
- *Action 17- Création d'une équipe de production pour valoriser les atouts du territoire, mis en œuvre par la Maison TV-Radio*  
Les jeunes faisant partie de l'équipe de production qui sera créée dans le cadre du Projet ainsi que leurs responsables au sein de l'association se déplaceront dans le périmètre du Projet pour suivre les actions et les initiatives de TERRADOR afin de communiquer là-dessus.
- *Action 18- Création et animation d'une Rock School, mis en œuvre par Rock School*  
Déplacement des membres du COPIL de Bordeaux à Marmande, réunions entre les équipes de Bordeaux et Marmande, déplacement de l'équipe de Marmande sur le territoire de VGA.
- *Action 19- Ateliers de culture urbaine – Urbance, mis en œuvre par la Mairie de Marmande*  
Déplacement des animateurs pour l'organisation, délocalisation d'ateliers sur l'ensemble du territoire, mobilité des jeunes usagers et participants.
- *Action 20- Le Bus des Curiosités, mis en œuvre par LA BOITE*  
Principe de parcours itinérants dans le cadre de l'action.

#### A. Estimation du coût du Projet par action et par Phase

PHASE 1		Charges décaissées			
N° action	Action	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement (incluant frais de déplacement et frais de structure)	Dépenses d'investissement	Total décaissements
1	Pôle Jeunesse	10 000 €		1 819 470 €	1 829 470 €
2	Ingénierie	82 000 €	30 000 €		112 000 €
3	Conseil des jeunes territorial	45 017 €	24 983 €		70 000 €
4	Co-working	20 000 €	30 000 €	30 000 €	80 000 €
5	Terramobil	11 510 €	29 944 €	14 000 €	55 454 €
6	Espaces métiers aquitaines	143 018 €	18 982 €	40 000 €	202 000 €
7	Plateaux découverte métiers	6 460 €	1 462 €	4 200 €	12 122 €
8	Plateforme Syllabe	42 000 €	13 250 €		55 250 €
9	SAEIP	42 200 €	7 700 €	500 €	50 400 €
10	Atelier Restauration SAEIP	45 200 €	21 400 €	3 000 €	69 600 €
11	Ateliers com° personnelle	12 000 €	12 600 €	10 000 €	34 600 €
12	Permis de bouger		49 000 €		49 000 €
13	Pole ressource	214 000 €	60 400 €	20 000 €	294 400 €
14	Bourses projets jeunes		20 000 €		20 000 €
15	Guichet mobilité internationale	81 840 €	7 200 €	3 000 €	92 040 €
16	Chantier jeunes citoyens	16 800 €	20 200 €	7 600 €	44 600 €
17	Equipe de production	5 200 €	19 200 €		24 400 €
18	Rock School	20 000 €	38 250 €	501 750 €	560 000 €
19	Urbance	8 400 €	50 400 €	2 400 €	61 200 €
20	Bus des curiosités		48 000 €		48 000 €
21	Evaluation		60 000 €		60 000 €
<b>Total</b>		<b>805 645 €</b>	<b>562 971 €</b>	<b>2 455 920 €</b>	<b>3 824 536 €</b>
<b>COUT TOTAL PHASE 1</b>		<b>3 824 536 €</b>			
<b>Dont frais de structure</b>		255 378 €	Intégrés aux coûts des actions (dépenses de fonctionnement)		
<b>Frais de déplacement</b>		48 419 €	Intégrés aux coûts des actions (dépenses de fonctionnement)		

PHASE 2		Charges décaissées			
N° action	Action	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement (incluant frais de déplacement et frais de structure)	Dépenses d'investissement	Total décaissements
1	Pôle Jeunesse	30 000 €	139 668 €		169 668 €
2	Ingénierie	123 000 €	45 000 €		168 000 €
3	Conseil des jeunes territorial	62 506 €	42 494 €		105 000 €
4	Co-working	45 000 €	45 000 €		90 000 €
5	Terramobil	18 143 €	47 199 €	21 000 €	86 342 €
6	Espaces métiers aquitaines	292 527 €	28 473 €		321 000 €
7	Plateau découverte métiers	9 690 €	798 €		10 488 €
8	Plateforme Syllabe	63 000 €	15 300 €		78 300 €
9	SAEIP	63 300 €	11 550 €	750 €	75 600 €
10	Atelier Restauration SAEIP	67 800 €	32 100 €	4 500 €	104 400 €
11	Ateliers com° personnelle	21 600 €	15 300 €	15 000 €	51 900 €
12	Permis de bouger		73 500 €		73 500 €
13	Pole ressource	321 000 €	90 600 €		411 600 €
14	Bourses projets jeunes		30 000 €		30 000 €
15	Guichet mobilité internationale	122 760 €	10 800 €	4 500 €	138 060 €
16	Chantier jeunes citoyens	25 200 €	30 300 €	11 400 €	66 900 €
17	Equipe de production	7 350 €	29 250 €		36 600 €
18	Rock School	415 534 €	136 092 €		551 626 €
19	Urbance	12 600 €	75 600 €	3 600 €	91 800 €
20	Bus des curiosités		72 000 €		72 000 €
21	Evaluation		90 000 €		90 000 €
<b>Total</b>		<b>1 701 010 €</b>	<b>1 061 024 €</b>	<b>60 750 €</b>	<b>2 822 784 €</b>
<b>COUT TOTAL PHASE 2</b>		<b>2 822 784 €</b>			
<b>Dont frais de structure</b>		188 487 €	Intégrés aux coûts des actions (dépenses de fonctionnement)		
<b>Dont frais de déplacement</b>		102 231 €	Intégrés aux coûts des actions (dépenses de fonctionnement)		

#### B. Plan de financement prévisionnel du Projet par Partenaire et par Phase

Cofinancements Partenaires	Cofinancement 1ère phase	Cofinancement 2ème phase
Autofinancement 1 Pôle Jeune VGA	741 088 €	66 545 €
Autofinancement 2 Ingénierie VGA	30 000 €	45 000 €
Autofinancement 3 Conseil jeunes Mde	14 000 €	21 000 €
Autofinancement 4 Co-working VGA	40 000 €	25 000 €
Autofinancement 5 Terramobile	26 227 €	55 231 €
Autofinancement 6 EMA MLMG	29 000 €	160 500 €
Autofinancement 7 Cité Formation	6 061 €	5 392 €
Autofinancement 8 Syllabe	0 €	0 €
Autofinancement 9 SAEIP	0 €	0 €
Autofinancement 10 SAEIP Resto	4 300 €	6 450 €
Autofinancement 11 MRTV	17 300 €	25 950 €
Autofinancement 12 Permis MLMG	0 €	0 €
Autofinancement 13 ADES	56 200 €	76 800 €
Autofinancement 14 Bourse Jeunes VGA	10 000 €	15 000 €
Autofinancement 15 Sureaux	28 136 €	42 204 €
Autofinancement 16 Chantier	11 150 €	14 868 €
Autofinancement 17 Equipe Production MRTV	7 400 €	11 300 €
Autofinancement 18 Rock School (Mde)	140 000 €	
Autofinancement 18 Rock School (Asso)	5 000 €	191 600 €
Autofinancement 19 Urbance Mde	20 000 €	27 850 €
Autofinancement 20 Evaluation VGA	30 000 €	45 000 €
<b>Sous total</b>	<b>1 215 862 €</b>	<b>835 690 €</b>

<b>Cofinancement autre (extérieurs à l'accord de groupement)</b>	<b>Cofinancements 1ère phase</b>	<b>Cofinancements 2ème phase</b>
CGET Syllabe	500 €	
Région Syllabe	13 500 €	20 000 €
Département Syllabe	13 500 €	20 000 €
VGA Syllabe	2 500 €	5 000 €
Collectivités locales Bus curiosités (à préciser)	24 000 €	36 000 €
Collectivités locales (Solincité) à préciser	1 500 €	
Erasmus+	9 000 €	13 500 €
FONJEP Bureaux	8 884 €	13 326 €
Collectivités locales ADES	26 000 €	39 000 €
Fondations et mécénat ADES	30 000 €	45 000 €
Fond Politique de la ville CGET ADES	15 000 €	15 000 €
CAF ADES	20 000 €	30 000 €
Conseil départemental MLMG Permis	24 500 €	36 750 €
Aquitaine Cap Métier EMA	27 000 €	18 000 €
Collectivités locales Chantiers	22 300 €	7 432 €
Fonds Européens EMA	40 000 €	75 000 €
Collectivités Locales EMA (Préciser)	5 000 €	
Collectivités Locale Urbance	11 900 €	20 000 €
Collectivités locales Conseil Jeunes	21 000 €	31 500 €
Département SAEIP Resto	30 000 €	35 000 €
Fonds Européens SAEIP Resto		10 000 €
Département SAEIP	12 350 €	18 525 €
Etablissements publics SAEIP	4 350 €	7 425 €
Fonds Européens SAEIP	8 000 €	11 000 €
Fonds Européens Pôle Jeunes	158 079 €	
Recette co-working		20 000 €
Etat (services civiques) MRTV	4 800 €	7 000 €
Collectivités Locales (Région, Département) Rock School	150 000 €	120 026 €
<b>Sous total</b>	<b>683 663 €</b>	<b>654 484 €</b>
<b>Total cofinancements par phase</b>	<b>1 899 525 €</b>	<b>1 490 174 €</b>
<b>Total cofinancements pour le projet</b>		<b>3 389 699 €</b>
<b>Rappel subvention PIA</b>		<b>3 257 621 €</b>
<b>Total Projet</b>		<b>6 647 320 €</b>

**Annexe n°3 modifiée de la Convention « Synthèse des actions, des livrables et échéancier prévisionnel du Projet »**

PHASE 1 - 01/01/2017 - 31/12/2018							
Axe	N° action	Action	Contenu	Partenaire Maître d'ouvrage de l'action	Livrable	Estimation du coût de l'action	Montant subvention
AXE 0 : CREATION D'UN POLE JEUNESSE	1	Pôle Jeunesse	Création d'un pôle jeunesse, comme lieu ressource du Projet	VGA	Construction et livraison du bâtiment (dossier technique avec photos).	1 829 470 €	913 446 €
<b><u>AXE 1 : FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE JEUNESSE(S) CONCERTEE, DURABLE ET EFFICIENTE</u></b>	2	Ingénierie	Ingénierie et pilotage du Projet	VGA	Nombre de comités de pilotages ; comités techniques animés	112 000 €	56 000 €
	3	Conseil des jeunes territorial	Créer et animer un conseil des jeunes territorial du Val de Garonne Guyenne Gascogne	Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Ville de Casteljaloux	Rapport sur la mise en place du conseil précisant les modalités, recrutement et élections... comptes rendus de séances	70 000 €	35 000 €
	4	Aménager et animer un espace de co-working mutualisé	Rédaction du projet de fonctionnement de l'espace de co-working Organisation annuelle du concours Garonne Start Up	VGA	Aménagement (livraison) du lieu à l'ouverture du Pôle Jeunes. Bilan des concours organisés	80 000 €	40 000 €
	5	Terramobil	Création d'une plateforme permettant la gestion des trajets / réservations.	SOLINCITE	Etat récapitulatif des réservations et des trajets effectués, par structure : itinéraires, objet, nombre de jeunes concernés, km parcourus	55 454 €	27 727 €
<b><u>AXE 2 : CO-ELABORER UN MAILLAGE TERRITORIAL FACILITANT UN REPERAGE ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DU PUBLIC CIBLE</u></b>	6	Espaces métiers aquitaines	Création d'espaces métiers aquitaine (EMA)	Mission locale	Bilan d'activité des EMA créés	202 000 €	101 000 €
	7	Plateaux découverte métiers	Mise en place de 68 ateliers pour la découverte des métiers	Cité de la Formation	Bilan quantitatif : nombre de jeunes ayant fréquenté les ateliers. Bilan qualitatif à partir d'un questionnaire soumis à chaque participant.	12 122 €	6 061 €

**PHASE 1 - 01/01/2017 - 31/12/2018**

<b>Axe</b>	<b>N° action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
<b><u>AXE 2 (SUITE) : CO-ELABORER UN MAILLAGE TERRITORIAL FACILITANT UN REPERAGE ET UN ACCOMPAGNE MENT RENFORCE DU PUBLIC CIBLE</u></b>	8	Plateforme Syllabe	Mise en place de la plateforme (installation des 5 permanences, développement des partenariats avec les structures membres de Terrador et le PRE, le CLAS, le PRI)	Syllabe	Bilan de la plateforme (Nombre de personnes reçues, qualité des parcours, adéquation besoins de formation et offre, remontée des besoins). Accord et partenariats développés	55 250 €	22 200 €
	9	Déploiement d'un service d'accompagnement éducatif à l'insertion professionnelle (SAEIP)	Accueil et accompagnement 20 personnes/an. Accompagnement renforcé (entretiens, plan d'action, etc.)	APRES	Etat récapitulatif des personnes reçues, par orienteur ; types de sorties de l'accompagnement	50 400 €	24 700 €
	10	Atelier Restauration SAEIP	Réalisation de sessions de découverte métiers de la restauration (cuisine et service) de 5 jours pour des groupes de 8 à 10 personnes	APRES	Bilan d'activité des ateliers : nombre, conditions d'exécution, orientation et types de sorties	69 600 €	34 300 €
	11	Les défis et atouts de la communication personnelle	Réalisation de 17 ateliers de 12 personnes par an. Coaching des jeunes et utilisation d'un plateau de télévision	Maison de la Radio et de la Télévision	Bilan d'activité des ateliers : nombre de bénéficiaires et origine (prescripteurs ?), bilan qualitatif (questionnaire de satisfaction et de positionnement)	34 600 €	17 300 €
	12	Permis de bouger	Mise en place du dispositif (définition des modalités de sélection). Financement de 35 permis de conduire/an	Mission locale	Nombre de permis financés, profil des bénéficiaires (dont domiciliation). Modalités de sélection des jeunes	49 000 €	24 500 €
<b><u>Axe 3 : SUSCITER L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'ENGAGEMENT DES JEUNES. ACCOMPAGNE R L'EVOLUTION DES PRACTIQUES PROFESSIONNELLES</u></b>	13	Création d'un pôle ressource en développement social local	Mise en place et développement d'un Labo des initiatives	ADES	Création de l'espace ressource, nombre de projets et de jeunes accompagnés, nombre de « Gala des initiatives » organisés	294 400 €	147 200 €
			Mise en place et développement d'un Fonds « Investir l'avenir »		Bilan sur les apports financiers des structures engagées dans le soutien des projets		
			Formations citoyennes à l'attention des jeunes (4 sessions de 4 jours/an)		Bilan sur le nombre de sessions réalisées et de jeunes engagés		
			Formations pluri-professionnelles et multithématiques (par Cycles de 3 jours et une conférence annuelle) et accompagnement méthodologique de projets.		Bilan sur le nombre d'actions de formations déployées et de conférences Jeunesse organisées.		

**PHASE 1 - 01/01/2017 - 31/12/2018**

<b>Axe</b>	<b>N° action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
<b><u>AXE 3 (SUITE) :</u></b> <b><u>SUSCITER</u></b> <b><u>L'ESPRIT</u></b> <b><u>D'INITIATIVE</u></b> <b><u>ET</u></b> <b><u>D'ENGAGEMENT DES JEUNES,</u></b> <b><u>ACCOMPAGNER</u></b> <b><u>L'EVOLUTION</u></b> <b><u>DES</u></b> <b><u>PRATIQUES</u></b> <b><u>PROFESSIONNELLES</u></b>	14	Bourse aux projets jeunes citoyens	Mise en place de 6 à 7 projets soutenus par an	VGA	Bilan sur le nombre de dossiers déposés et retenus, bilans des projets (rapport par les bénéficiaires)	20 000 €	10 000 €
	15	Création d'un guichet unique autour des questions et dispositifs de mobilité internationale	Création d'un dispositif « Information jeunesse » sur les dispositifs de mobilité locale et internationale.	Ville de Marmande	Bilan sur le nombre de jeunes accueillis sur l'espace physique d'accueil, Nombre d'établissements partenaires (lycées, collèges pour des informations collectives, Nombre de jeunes informés ; nombre de formations sur Erasmus + auprès des "Service Jeunesse" et des structures de jeunesse du territoire	92 040 €	46 020 €
			Développement de la mobilité locale (Service Civique) et internationale (Service Volontaire Européen) des jeunes.		Bilan sur le nombre de SC et de SVE coordonnés sur le territoire (accueillis par les Bureaux et les partenaires locaux. Nombre de SVE envoyés à l'étranger et coordonnées par les Bureaux		
			Participation des jeunes au programme Erasmus + (échange de jeunes, formation, séminaires, ...), en local ou à l'international.		Bilan sur le nombre de projets à l'étranger et en France		
	16	Chantier jeunes citoyens	Mise en place de 8 chantiers de 8 jeunes/an ; communication autour du dispositif	Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Communauté de communes de Lauzun, Ville de Casteljaloux	Bilan sur le nombre de Chantiers citoyens mis en œuvre, nombre de jeunes encadrés, profil des jeunes, exposition photos des supports	44 600 €	22 300 €
<b><u>AXE 4 :</u></b> <b><u>STIMULER LA</u></b> <b><u>CREATIVITE</u></b> <b><u>ET</u></b> <b><u>L'INNOVATION</u></b> <b><u>CULTURELLE</u></b>	17	Création d'une équipe de production pour valoriser les atouts du territoire	Création et alimentation d'un internet sur le Projet TERRADOR. Réalisation de clips et documentaires, articles... Recrutement et formation continue de services civiques sur les métiers de production/photo/montage/web	Maison de la Radio et de la Télévision	Site internet (blog) dédié, productions audio-visuelles, articles	24 400 €	12 200 €

**PHASE 1 - 01/01/2017 - 31/12/2018**

<b>Axe</b>	<b>N° action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
	18	Création et animation d'une Rock School	Création et aménagement du lieu (3studios de répétitions de 30m2 équipé en matériel musical, 3 studios de cours eux aussi équipés, un studio d'enregistrement, bureaux, sanitaires et parties réservées à l'accueil du public).	Ville de Marmande	Construction et livraison du bâtiment (dossier technique avec photos).	560 000 €	280 000 €
	19	Ateliers de culture urbaine – Urbance	Organisation d'un festival des cultures urbaines. Amélioration de la qualité des spectacles, facilité la mobilité des jeunes du territoire à participer aux ateliers. Multiplication des ateliers ouverts aux jeunes du territoire	Ville de Marmande, Ville de Tonneins	Programme et bilan du festival et des ateliers (nombre et origine géographique des jeunes, nature des ateliers tenus, etc.) ; éléments de communication produits	61 200 €	29 300 €
	20	Le Bus des Curiosités	Mise en place des partenariats. Organisation de 25 sorties du Bus	La Boîte	Bilan d'activité des sorties menées (provenance des usagers, destinations, rapport qualitatifs...	48 000 €	24 000 €
<b><u>Evaluation</u></b>	21	Evaluation	Mise en place du dispositif d'évaluation prévu	VGA	Rapport évaluatif de Phase 1	60 000 €	30 000 €
<b>TOTAL PHASE 1</b>						<b>3 824 536 €</b>	<b>1 903 254 €</b>

**PHASE 2 – 01/01/2019 – 31/12/2021**

<b>Axe</b>	<b>N° Action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
<b>AXE 0 : CREATION D'UN POLE JEUNESSE</b>	1	Pôle Jeunesse	Création d'un pôle Jeunesse comme lieu ressource du projet - Accueil et animation du lieu	VGA	Construction et livraison du bâtiment (dossier technique avec photos). Nombre de jeunes accueillis dans la structure	169 668 €	84 982 €
<b><u>AXE 1 : FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE JEUNESSE(S) CONCERTEE, DURABLE ET EFFICIENTE</u></b>	2	Ingénierie	Ingénierie et pilotage du Projet	VGA	Nombre de comités de pilotages ; comités techniques animés, CR des réunions du Réseau des acteurs jeunesses	168 000 €	84 000 €
	3	Conseil des jeunes territorial	Poursuite de l'animation du conseil des jeunes territorial du Val de Garonne Guyenne Gascogne	Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Communauté de communes de Lauzun, Ville de Casteljaloux	Comptes-rendus des réunions des conseils des jeunes locaux et du conseil territorial, recueil de paroles, bilans d'activités des actions menées en propre	105 000 €	52 500 €
	4	Aménager et animer un espace de co-working mutualisé	Animation du lieu après ouverture du Pôle Jeunes <del>(20)</del> (2020) et poursuite du concours Garonne Start Up	VGA	Etat récapitulatif des actions spécifiques menées en direction de la jeunesse (coding goûter ; serious game) et des utilisateurs de moins de 30 ans de cet espace. Bilan des concours	90 000 €	45 000 €
	5	Terramobil	Poursuite du dispositif	SOLINCITE	Etat récapitulatif des réservations et des trajets effectués, par structure : itinéraires, objet, nombre de jeunes concernés, km parcourus	86 342 €	31 111 €
	<b><u>AXE 2 : CO- ELABORER UN MAILLAGE TERRITORIAL</u></b>	6	Espaces métiers aquitaines	Fonctionnement des EMA créés	Mission locale	Bilan d'activité des EMA créés	321 000 €



**PHASE 2 – 01/01/2019 – 31/12/2021**

<b>Axe</b>	<b>N° Action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
<b><u>FACILITANT UN REPERAGE ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DU PUBLIC CIBLE</u></b>	7	Plateaux découverte métiers	Pérennisation des ateliers après évaluation (102 ateliers)	Cité de la Formation	Bilan quantitatif : décompte, à partir d'une liste d'émargements, du nombre de participants pour chaque type d'ateliers : public scolaire, public jeune relevant de la Mission locale, de Cap Emploi, adultes en réorientation professionnelle. Bilan qualitatif : synthèse des réponses au questionnaire de satisfaction soumis aux participants avec analyse.	10 488 €	5 244 €
<b><u>AXE 2 (SUITE) : CO-ELABORER UN MAILLAGE TERRITORIAL FACILITANT UN REPERAGE ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DU PUBLIC CIBLE</u></b>	8	Plateforme Syllabe	Pérennisation du dispositif et notamment des permanences sur les 5 communes. Développement d'actions conjointes.	Syllabe	Bilan sur le nombre de personnes reçues, qualité des parcours, adéquation besoins de formation et offre, remontée des besoins	78 300 €	33 300 €
	9	Déploiement d'un service d'accompagnement éducatif à l'insertion professionnelle (SAEIP)	Pérennisation de l'action réalisée en Phase 1. Permanence d'une journée/semaine à Marmande (Pôle Jeunes)	APRES	Etat récapitulatif des personnes reçues, par orienteur ; types de sorties de l'accompagnement	75 600 €	37 050 €
	10	Atelier Restauration SAEIP	Pérennisation de l'action réalisée en Phase 1.	APRES	Bilan d'activité des ateliers : nombre, conditions d'exécution, orientation et types de sorties	104 400 €	51 450 €
	11	Les défis et atouts de la communication personnelle	Poursuite de l'action. 17 ateliers de 12 personnes par an. Coaching des jeunes et utilisation d'un plateau de télévision	Maison de la Radio et de la Télévision	Bilan d'activité des ateliers : nombre de bénéficiaires et origine (prescripteurs ?), bilan qualitatif (questionnaire de satisfaction et de positionnement	51 900 €	25 950 €
	12	Permis de bouger	Poursuite et pérennisation de l'action. Financement de 35 permis de conduire/an	Mission locale	Nombre de permis financés, profil des bénéficiaires (dont domiciliation)	73 500 €	36 750 €
<b><u>Axe 3 : SUSCITER L'ESPRIT D'INITIATIVE ET</u></b>	13	Création d'un pôle ressource en développement social local	Mise en place et développement d'un Labo des initiatives	ADES	Nombre de projets accompagnés et nombre de « Gala des initiatives »	411 600 €	205 800 €
	Mise en place et développement d'un Fonds « Investir l'avenir »		Apports financiers des structures (entreprises locales, collectivités, associations, fondations) engagés dans le				

**PHASE 2 – 01/01/2019 – 31/12/2021**

<b>Axe</b>	<b>N° Action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
<b><u>D'ENGAGEMENT DES JEUNES. ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</u></b>					soutien des projets		
			Formations citoyennes à l'attention des jeunes (4 sessions de 4 jours/an)		Nombre de sessions réalisées et de jeunes engagés		
			Formations pluri-professionnelles et multithématiques (par Cycles de 3 jours et une conférence annuelle) et accompagnement méthodologique de projets.		Nombre d'actions de formations déployées et de conférences Jeunesse organisées		
<b><u>Axe 3 (SUITE) : SUSCITER L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'ENGAGEMENT DES JEUNES. ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</u></b>	14	Bourse aux projets jeunes citoyens	Mise en place de 6 à 7 projets soutenus par an	VGA	Nombre de dossiers déposés et retenus, bilan des projets (rapport par les bénéficiaires)	30 000 €	15 000 €
	15	Création d'un guichet unique autour des questions et dispositifs de mobilité internationale	Création d'un dispositif « Information jeunesse » sur les dispositifs de mobilité locale et internationale.	Ville de Marmande	Bilan sur le nombre de jeunes accueillis sur l'espace physique d'accueil, Nombre d'établissements partenaires (lycées, collèges pour des informations collectives, Nombre de jeunes informés ; Nbre de formations sur Erasmus + auprès des "Service Jeunesse" et des structures de jeunesse du territoire	138 060 €	69 030 €
			Développement de la mobilité locale (Service Civique) et internationale (Service Volontaire Européen) des jeunes.		Bilan sur le nombre de SC et de SVE coordonnés sur le territoire (accueillis par les Bureaux et les partenaires locaux. Nombre de SVE envoyés à l'étranger et coordonnés par les Bureaux		
			Participation des jeunes au programme Erasmus + (échange de jeunes, formation, séminaires,...), en local ou à l'international.		Bilan sur le nombre de projets à l'étranger et en France		

**PHASE 2 – 01/01/2019 – 31/12/2021**

<b>Axe</b>	<b>N° Action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
	16	Chantier jeunes citoyens	Mise en place de 8 chantiers de 8 jeunes/an ; communication autour du dispositif	Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Communauté de communes de Lauzun, Ville de Casteljaloux	Bilan sur le nombre de Chantiers citoyens mis en œuvre, nombre de jeunes encadrés, profil des jeunes, exposition photos des supports	66 900 €	33 450 €
<b><u>AXE 4 : STIMULER LA CREATIVITE ET L'INNOVATION CULTURELLE</u></b>	17	Création d'une équipe de production pour valoriser les atouts du territoire	Création et alimentation d'un internet sur le Projet TERRADOR. Réalisation de clips et documentaires, articles... Recrutement et formation continue de services civiques sur les métiers de production/photo/montage/web	Maison de la Radio et de la Télévision	Site internet (blog) dédié, productions audio-visuelles, articles	36 600 €	18 300 €
	18	Création et animation d'une Rock School	Fonctionnement de l'école (recrutement d'une équipe salariée assurant les missions de régie, d'administration et d'animation pédagogique). Objectifs de la 1ère saison : 250 élèves – 40 groupes en répétitions	Ville de Marmande	Projet culturel et artistique et programme pédagogique ; Organigramme et schéma de fonctionnement du lieu. Bilan du nombre d'inscrits et des projets menés	551 626 €	240 000 €
	19	Ateliers de culture urbaine – Urbance	Organisation d'un festival des cultures urbaines. Extension du nombre d'ateliers sur le territoire.	Ville de Marmande, Ville de Tonneins, Communauté de communes de Lauzun	Bilan des ateliers mis en place ; stratégie géographie	91 800 €	43 950 €

**PHASE 2 – 01/01/2019 – 31/12/2021**

<b>Axe</b>	<b>N° Action</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu</b>	<b>Partenaire Maître d'ouvrage de l'action</b>	<b>Livrable</b>	<b>Estimation du coût de l'action</b>	<b>Montant subvention</b>
	20	Le Bus des Curiosités	Mise en place des partenariats. Organisation de 25 sorties du Bus	La Boîte	Bilan d'activité des sorties menées (provenance des usagers, destinations, rapport qualitatifs...)	72 000 €	36 000 €
<b><u>Evaluation</u></b>	21	Evaluation	Mise en place du dispositif d'évaluation prévu	VGA	Rapports évaluatifs de Phase 2	90 000 €	45 000 €
<b>TOTAL PHASE 2</b>						<b>2 822 784 €</b>	<b>1 354 367 €</b>

**Annexe n°6 modifiée de la Convention « Accord de groupement modificatif »**

Remettre l'accord de groupement initiale + l'accord de groupement modificatif

**Annexe n° 7 nouvelle : déclaration de dissolution de l'Association Centre Les Sureaux**

PROJET